



**P**lan d'action  
un environnement  
à valoriser

État de situation au  
31 mars 2004

**Bilan de l'an**

**5**

*Ce document a été préparé par :*

*Hakim Lagha  
Vincent Moffet  
Annie Simard*

*Direction de l'environnement et  
du développement durable  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation*

*Pour information :*

Direction de l'environnement et  
du développement durable  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : (418) 380-2150  
Télécopieur : (418) 380-2163

© Gouvernement du Québec  
Numéro de publication : 05-0001  
Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal : 2005  
ISBN 2-550-43779-9

## **Mot du président**

*Ce bilan de l'an 5 marque la fin des travaux du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » constitué dans le cadre de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, de mars 1998. Il présente l'état de réalisation en 2004 des 40 actions contenues au « Plan d'action 1998-2005 ». Ce plan, rappelons-le, a été développé par les membres du Groupe de travail à la demande de la Conférence, adopté en mars 1999 par les mêmes mandants lors du « Rendez-vous des décideurs » et modifié en 2002 par l'addition d'une action visant à introduire l'écoconditionnalité dans les interventions de l'État (action 40). Grâce à la réalisation confirmée par ce bilan de la mise à jour 2004 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec (action 10), nous serons bientôt à même de voir, dans une certaine mesure, le chemin parcouru sur le terrain pendant la durée du mandat du Groupe de travail.*

*J'exprime ma reconnaissance envers les différents partenaires privés et gouvernementaux qui ont participé activement à la mise en œuvre de notre plan d'action et qui ont annuellement rendu compte de leurs actions devant l'ensemble des membres du Groupe de travail. Il faut, je crois, souligner particulièrement les efforts déployés pour permettre le dépôt, en 2004, d'un rapport sur l'écoconditionnalité auprès des instances gouvernementales. C'est là une étape majeure dans la réflexion sur le développement durable de l'agriculture québécoise. De nombreuses autres réalisations sont à porter à l'actif de l'une ou l'autre des organisations-membres, notamment en ce qui concerne la valorisation et la certification environnementales, la R&D et les services-conseils en agroenvironnement. Des progrès fort importants ont également été faits en matière de protection des cultures, d'entreposage étanche des fumiers et de gestion des fertilisants. La contribution des membres du Groupe de travail à la mise au point et au suivi des actions décrites dans ce dernier bilan représente, je crois, un apport très significatif à l'évolution du contexte agroenvironnemental au Québec depuis 1998.*

*Par ailleurs, certains événements importants se sont produits dans les dernières années qui ont déjà commencé à exercer une influence déterminante sur les orientations de la société québécoise en matière d'agroenvironnement et de cohabitation. Pensons à l'adoption en 2002 du Règlement sur les exploitations agricoles et à la mise en vigueur du moratoire sur la production porcine. Plus récemment, à la suite de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, le gouvernement québécois rendait publiques les sept orientations qui guideront son plan d'action destiné à mettre en place les conditions essentielles à la levée du moratoire. Beaucoup reste à faire, mais rien de significatif ne s'accomplira sans un large appui du milieu. Dans cette perspective, la mise au point d'indicateurs valides sur les effets à moyen terme des actions entreprises sur l'environnement paraît urgente.*

*Un nouveau contexte appelle sans doute de nouvelles actions. Je laisse aux décideurs gouvernementaux et privés le soin de déterminer ce que sera la suite des choses. Cependant, la formule simple que nous avons expérimentée — un mécanisme de reddition de comptes articulé autour de l'engagement pris par des décideurs de se rendre compte périodiquement les uns aux autres, en public, des actions accomplies en vue de la réalisation d'objectifs convenus — pourrait, à mon avis, être reprise avec profit.*

**M<sup>e</sup> Jules Brière, président**

Groupe de travail « Un environnement à valoriser »

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »**  
*Présents lors de la rencontre du 9 décembre 2004*

<i>Président :</i>	<i>Lavery, de Billy</i>	<i>M<sup>e</sup> Jules Brière</i>
<i>Membres :</i>	<i>Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)</i>	<i>M. Pierre Doré</i> <i>M. Yvan Lacroix*</i>
	<i>Fédération québécoise des municipalités (FQM)</i>	<i>M. Denis Bergeron</i>
	<i>Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA)</i>	<i>M. Marc R. Laverdière</i>
	<i>La Coop fédérée</i>	<i>M. Laurent Bousquet (en remplacement de M. Denis Richard)</i> <i>Mme Josée Chicoine*</i>
	<i>Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL)</i>	<i>M. Roger Martel</i> <i>(en remplacement de Mme Carole Jutras)</i>
	<i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)</i>	<i>M. Jacques Lebuis</i> <i>M. Denis Sanfaçon*</i> <i>M. Yvan Lajoie*</i>
	<i>Ministère de l'Environnement du Québec (MENV)</i>	<i>M. Pierre Baril</i> <i>M. Denis Boutin*</i>
	<i>Ordre des agronomes du Québec (OAQ)</i>	<i>Mme Claire Bolduc</i>
	<i>Union des municipalités du Québec (UMQ)</i>	<i>Mme Diane Fortin</i>
	<i>Union des producteurs agricoles (UPA)</i>	<i>M. Christian Lacasse</i> <i>M. Louis Ménard*</i>
	<i>Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)</i>	<i>M. Harvey Mead (en remplacement de M. Roch Bibeau)</i> <i>M. Charles-Eugène Bergeron*</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>MAPAQ</i>	<i>M. Vincent Moffet</i>

*\* personnes accompagnatrices*

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>PAGE</i>
1. <i>Mot du président</i> ... ..	<i>I</i>
2. <i>Membres du Groupe de travail</i> ... ..	<i>II</i>
3. <i>Historique du Plan d'action « Un environnement à valoriser » et évolution du mandat des partenaires responsables de sa mise en œuvre</i> ... ..	<i>1</i>
4. <i>Bref rappel du Plan d'action « Un environnement à valoriser »</i> ... ..	<i>2</i>
5. <i>Sommaire des réalisations 2002-2004</i> ... ..	<i>3</i>
6. <i>Notes complémentaires sur les actions à réaliser</i> ... ..	<i>12</i>
▪ <i>Cible A : Élaboration d'un état de situation</i> ... ..	<i>12</i>
▪ <i>Cible B : Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</i> ... ..	<i>14</i>
▪ <i>Cible C : Valorisation et certification environnementales</i> ... ..	<i>29</i>
▪ <i>Cible D : Implantation d'instruments économiques</i> ... ..	<i>30</i>

### 3. HISTORIQUE DU PLAN D'ACTION « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER » ET ÉVOLUTION DU MANDAT DES PARTENAIRES RESPONSABLES DE SA MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre du suivi de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, de mars 1998, les membres du Groupe de travail responsable de la thématique « Un environnement à valoriser » ont reçu le mandat de préparer un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs convenus entre les partenaires. Ces objectifs traitaient des sujets suivants:

- la réglementation en agroenvironnement;
- le soutien financier gouvernemental en agroenvironnement;
- la responsabilisation des producteurs et productrices agricoles;
- les ententes de bon voisinage;
- la création d'un pôle majeur de R&D en agroenvironnement;
- la collecte sélective.

Le Plan d'action 1998-2005, développé par les membres du groupe de travail, a été adopté à l'unanimité lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999.

Le *Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, tenu en octobre 2001, a permis de faire le point sur les progrès accomplis en agroenvironnement sur la base du Plan d'action. Le bilan de mi-parcours présentant les réalisations 1998-2001 en agroenvironnement est disponible sur le site Web du MAPAQ à l'adresse : <http://www.agr.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/concertation/groupe detravail/>

Lors du Rendez-vous de mi-parcours, les représentants des organismes-membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » ont convenu d'intensifier ensemble leurs efforts pour assurer la consolidation et l'enrichissement de leur plan commun d'action. Ainsi, ils ont décidé :

- de poursuivre leurs actions visant la diminution des risques de pollution ponctuelle et d'odeurs et d'accroître leurs actions visant à réduire les risques de pollution diffuse;
- de s'engager, à long terme, dans le virage agroenvironnemental en se donnant une stratégie détaillant les objectifs, les moyens et les ressources à mettre en place de 2003 à 2010 pour réduire les problématiques de pollution ponctuelle et de pollution diffuse et pour assurer l'amélioration de la qualité de l'eau;
- d'intégrer aux principaux programmes d'aide financière gouvernementale des règles de conditionnalité qui incitent les entreprises agricoles au respect de normes environnementales;
- d'appuyer le ministre de l'Environnement dans la modernisation de la réglementation pour contrer la pollution d'origine agricole.

#### 4. BREF RAPPEL DU PLAN D'ACTION « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »

Le Plan d'action « Un environnement à valoriser » couvre la période 1998-2005. Ce plan intègre les actions menées par les différents partenaires et définit des objectifs communs de résultats.

L'objectif général du Plan d'action est que :

*D'ici 2005, les quelque 20 000 fermes représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec auront entrepris l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les domaines de l'entreposage et de la gestion des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole et de l'utilisation des pesticides.*

Avec l'ajout, en avril 2001, d'une cible concernant l'implantation d'instruments économiques, ce plan compte dorénavant sur quatre cibles prioritaires pour atteindre cet objectif général. Ces cibles décrivent 13 résultats à atteindre, auxquels sont rattachées 40 actions menées en concertation par les partenaires de l'agroenvironnement.

Le tableau de bord, intitulé « *Sommaire des réalisations - Bilan de l'an 5* » et intégré à ce document, rappelle les cibles du Plan d'action et le calendrier de leur mise en œuvre, indique les maîtres d'œuvre des actions et leurs collaborateurs, et précise les indicateurs de suivi que se sont fixés les partenaires. Ce tableau présente d'un coup d'œil les résultats annuels atteints depuis 2001. Pour connaître les résultats des années précédentes, veuillez vous référer au bilan de l'année concernée. Les notes complémentaires, à la suite du tableau de bord, donnent davantage d'information sur l'état de l'avancement des actions ou expliquent comment celles-ci ont été réalignées. Ces notes sont extraites des rapports fournis par les partenaires en *leadership de réalisation*. Les maîtres d'œuvre des diverses actions sont responsables de présenter au nom de tous leurs collaborateurs une reddition de compte annuelle.

Depuis septembre 2001, les membres du Groupe de travail responsables de la *mise en œuvre du consensus de 1998 sur la collecte sélective* travaillent à partir d'une structure de concertation distincte de celle sur l'agroenvironnement. Les résultats des travaux de ces partenaires ne figurent donc plus aux documents produits par les membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser ».

Les partenaires-membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » s'impliquent de différentes façons dans la réalisation du Plan d'action, soit sur le plan de l'aide financière (programme Prime-Vert du MAPAQ, Programme agroenvironnemental du CDAQ géré par l'UPA, Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire défini dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent – Phase 3 ), du soutien professionnel (clubs-conseils en agroenvironnement, services-conseils gouvernementaux, privés et coopératifs, formation, activités de sensibilisation, Institut de recherche et développement en agroenvironnement – IRDA, etc.) ou de la réglementation (*Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* en remplacement du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*, *Règlement sur les pesticides*). La stratégie agroenvironnementale de l'UPA, visant la responsabilisation des producteurs et des productrices agricoles, est aussi mise à contribution.

Sommaire des réalisations  
2002-2004



***P**lan d'action  
un environnement  
à valoriser*

***Bilan de l'an***

***5***

D'ici 2005, les quelque 20 000 fermes représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec auront entrepris l'adoption\* de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les domaines de l'entreposage et de la gestion des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole et de l'utilisation des pesticides.

(\*) Le niveau d'adoption visé des pratiques dans chacun des domaines indiqués est précisé à l'intérieur de la cible sur l'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

### Abréviations :

#### Organisations membres du Groupe de travail et partenaires dans la réalisation du Plan d'action

AQINAC :	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
-----	La Coop fédérée
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
IRDA :	Institut de recherche et développement en agroenvironnement
MAMSL :	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MENV :	Ministère de l'Environnement
OAQ :	Ordre des agronomes du Québec
UMQ :	Union des municipalités du Québec
UPA :	Union des producteurs agricoles
UQCN :	Union québécoise de la conservation de la nature

#### Organisations associées à la réalisation du Plan d'action:

Équipe BPR-GREPA :
- Groupe-conseil BPR
- GREPA : Groupe de recherche en économie et politique agricoles
MEQ : Ministère de l'Éducation



**CIBLE A. L'ÉLABORATION D'UN ÉTAT DE SITUATION**

**Situation prévalant lors de l'élaboration du plan d'action (automne 1998)**

- Il y a un manque d'information pour établir un diagnostic précis en agroenvironnement pour chacune des fermes, ce qui limite notre capacité à évaluer l'ampleur des actions correctrices qu'il faut réaliser tant à l'échelle de la ferme ou d'un secteur de production que d'une région.
- Les diverses bases de données permettant de recueillir de l'information relative aux pratiques agricoles des fermes québécoises ne sont pas en mesure de fournir un portrait agroenvironnemental complet de celles-ci.
- Un portrait a été réalisé dans le porc avec un taux de participation de 95,6 % sur un potentiel de quelque 2 700 entreprises porcines.
- Par ailleurs, la situation environnementale en milieu agricole est de mieux en mieux documentée. Les études sur la qualité de l'eau publiées depuis 1978 démontrent une dégradation plus élevée pour les bassins agricoles. L'effet cumulatif des problèmes individuels dans certains territoires est également mieux connu, notamment à l'échelle des municipalités en surplus de fumier. Le suivi de cette information sous forme d'indicateurs permettrait d'évaluer à long terme la progression du secteur agricole en matière de performance environnementale.
- Les intervenants agricoles ont besoin d'un système d'information crédible pour bien évaluer la situation, suivre les résultats obtenus et faire connaître les progrès accomplis.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à réaliser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DES FERMES DU QUÉBEC	D'ici l'an 2000, réalisation du Portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes québécoises	1. Préparer le recensement des fermes (terminé à l'automne 1998)	Comité de gestion MAPAQ, UPA*, IRDA, équipe de réalisation BPR-GREPA	Respect du calendrier
		2. Réaliser le recensement des quelque 20 000 fermes visées (terminé en mai 1999)	Équipe BPR-GREPA avec l'appui de l'UPA*, MAPAQ et MENV ainsi que le soutien du Comité d'orientation et de suivi (La Coop fédérée, UQCN, AQINAC, IRDA, MENV, UPA et MAPAQ)	Taux de participation au recensement
		3. Traiter les données recueillies et faire connaître l'état de situation des entreprises visitées (terminé en septembre 2000)	UPA*, MAPAQ, Équipe BPR-GREPA	Respect du calendrier

**BILAN  
D'AVRIL 2002 À MARS 2003**

Actions 1, 2, 3 – UPA    « *Actions complétées* »

**BILAN  
D'AVRIL 2003 À MARS 2004**

Actions 1, 2, 3 – UPA    « *Actions complétées* »

Axes de travail	Résultats visés	Actions à réaliser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
ANALYSE DE LA SITUATION AGROENVIRONNEMENTALE	D'ici 2001, précision et calibrage des pistes d'action prioritaires	4. Réaliser une étude mettant en perspective les objectifs de croissance par production et l'impact sur l'environnement	MENV*, MAPAQ, AQINAC, UPA	Étude réalisée
		5. Procéder à l'analyse des données du recensement des fermes sur une base territoriale et sectorielle de façon à pouvoir traiter en priorité et soigner davantage l'analyse dans les secteurs et territoires ciblés pour leurs problèmes agroenvironnementaux plus concentrés et aigus	UPA par le Comité d'orientation et de suivi (UPA, La Coop fédérée, UQCN, AQINAC, IRDA, MENV et MAPAQ)	Analyses réalisées
		6. Préciser et calibrer les objectifs de résultats à atteindre dans le cadre de ce plan d'action ainsi que développer des indicateurs de suivi reconnus et standards	MAPAQ*, UPA, MENV, MAMSL, OAQ, La Coop fédérée, AQINAC, UQCN, FQM, UMQ	▪ Objectifs établis ▪ Indicateurs développés
		7. Produire des bilans réguliers sur l'état de l'environnement en milieu agricole (en continu)	MENV*	Bilan publié
		8. Soutenir un projet-pilote pour une MRC qui permettra d'explorer un mode de planification du développement de la zone agricole prenant en compte la problématique agroenvironnementale du territoire	MAMSL*, OAQ, FQM, UMQ	Projet-pilote réalisé
		9. Faire une évaluation des bénéfices économiques, sur le plan social et environnemental, liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action	UQCN*, MENV, FQM	Étude réalisée
		10. Concevoir un système de mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes	MAPAQ*, UPA	Système de mise à jour défini
		11. Développer un suivi de l'évolution des perceptions de la population à l'égard des activités agricoles et de leur impact sur l'environnement	UQCN*, FQM, UMQ	Projet de recherche et étude réalisés
		SUIVI DE LA SITUATION AGROENVIRONNEMENTALE DES FERMES	D'ici 2005, mise en place d'un processus de mise à jour régulière et améliorée de l'information relative aux pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles	

**BILAN  
D'AVRIL 2002 À MARS 2003**

**Action 4 – MENV**

Réalisation d'une étude sur l'impact des objectifs de croissance des productions agricoles sur l'environnement dans le bassin versant de la rivière Chaudière et ses sous-bassins, avec mise à jour des bases de données du système GIBSI.

**Action 5 – UPA – MAPAQ « Action complétée »**

Une mise à jour des plans d'action a été effectuée afin de préciser les interventions et de mieux cibler les entreprises à rejoindre.

**Action 6 – MAPAQ « Action complétée »**

**Action 7 - MENV**

- Réalisation d'un état de situation de l'environnement en milieu agricole au Québec;
- Publication en continu des résultats sur le suivi de la qualité des eaux de surface de 20 rivières et ruisseaux;
- Étude sur la qualité de l'eau potable dans 7 bassins versants en surplus de fumier, en cours de rédaction.

**Action 8 - MAMSL**

La MRC des Etchemins a terminé la première étape de la phase 2 du projet-pilote, celle portant sur l'inventaire de la connaissance spatiale du territoire et de la zone agricole ainsi que sur la production et la transformation des produits agricoles.

**Action 9 – UQCN « Action complétée »**

**Action 10 – MAPAQ « Action complétée »**

La conception du système est maintenant complétée. Le comité technique a choisi après consensus de développer un questionnaire sur les pratiques agroenvironnementales. Il reste maintenant à effectuer la mise à jour comme telle du portrait. Cette opération se fera en même temps que le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles, au cours de l'année 2003-2004, et sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 7 000 exploitations agricoles.

**Action 11 – UQCN « Action complétée »**

**BILAN  
D'AVRIL 2003 À MARS 2004**

**Action 4 – MENV**

- Dans le contexte actuel, il n'y a plus d'intérêt à poursuivre une telle étude;
- Ainsi, aucun nouveau travail n'a été réalisé en 2003-2004.

**Action 5 – UPA – MAPAQ « Action complétée »**

**Action 6 – MAPAQ « Action complétée »**

**Action 7 – MENV**

- Suivi de la qualité des eaux de surface de 20 rivières et ruisseaux;
- Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier;
- Réalisation d'un état de situation de l'environnement en milieu agricole au Québec;
- Publication de plusieurs rapports.

**Action 8 - MAMSL**

La MRC a entrepris la troisième étape du projet-pilote portant sur le constat, les orientations, les moyens et stratégies d'intervention. Un rapport préliminaire sera transmis en juin 2004. L'échéancier initial de réalisation du projet (août 2003) n'a pu être respecté.

**Action 9 – UQCN « Action complétée »**

**Action 10 – MAPAQ « Action complétée »**

**Action 11 – UQCN « Action complétée »**

**CIBLE B. L'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

Situation prévalant lors de l'élaboration du plan d'action (automne 1998)	
▪	Dans le domaine de l'entreposage des fumiers, des 14 000 entreprises visées par le règlement (pour 83 % des unités animales - u.a.), environ 5 000 fermes (pour 54 % des u.a.) disposent d'un entreposage étanche et suffisant et les 9 000 autres (comptant 46 % des u.a.) n'en ont pas.
▪	La surfertilisation des sols en N et P et les régions en surplus de fumier représentent à court terme le principal défi environnemental.
▪	Les cultures de maïs, soya, céréales et pommes de terre utilisent 75 % des pesticides en agriculture et les herbicides représentent 65 % des pesticides utilisés.
▪	Ajout en 2000-2001 – Le Portrait agroenvironnemental révèle que 17 % des lisiers sont épandus par rampe, 20 % des lisiers épandus sur des cultures annuelles sont incorporés après 24 heures, 12 % des superficies de cultures annuelles sont en travail réduit, 19 % des entreprises aménagent des bandes riveraines et de 40 à 55 % du cheptel ruminant n'a pas accès aux cours d'eau.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à réaliser	Partenaires engagés (*leadership)	Éléments de suivi	
ENTREPOSAGE ET GESTION DES FUMIERS	D'ici 2003, entreposage étanche et suffisant des fumiers pour 100 % des unités animales des entreprises tenues à un tel entreposage en vertu du règlement et selon le calendrier de Prime-Vert. <i>L'atteinte de cet objectif est particulièrement tributaire des effets escomptés (notamment sur le rythme de délivrance des certificats d'autorisation) d'une exécution diligente d'engagements pris dans le cadre du suivi du Forum des décideurs quant à la réglementation et au soutien financier, d'une part, et à la responsabilisation des producteurs et productrices, d'autre part.</i>	12. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices à l'importance de l'entreposage étanche et suffisant des fumiers et des exigences réglementaires dans le domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Nombre d'activités et clientèle rejointe	
		13. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la construction d'ouvrages d'entreposage (incluant les méthodes alternatives)	MAPAQ*, MENV	Nombre de projets et d'unités animales (u.a.)	
		14. Mettre en place les éléments facilitant la délivrance des certificats d'autorisation du MENV	MENV*, UPA, MAPAQ	Solutions en place	
		15. Mettre en place un mécanisme administratif de coordination régionale MENV-MAPAQ	MENV*, UPA, MAPAQ*	Régions avec mécanisme	
		D'ici 2005, épandage de 50 % des volumes de lisiers selon des méthodes* minimisant la propagation des odeurs et les pertes en éléments fertilisants (objectif ajouté en 2000-2001).	16. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices aux modes et moments d'épandage reconnus comme étant efficaces et respectueux du voisinage ainsi qu'aux exigences réglementaires dans le domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Nombre de projets et clientèle rejointe
			17. Offrir le soutien technique et financier à l'achat de rampes d'épandage (selon le Prime-Vert)	MAPAQ*	Nombre de projets et vol. touchés
			18. Promouvoir des méthodes de gestion des fumiers alternatives à l'épandage (ex. : traitement)	MAPAQ*, AQINAC	Nombre de projets et clientèle rejointe
			19. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	IRDA*	Programmation de R&D
			*Utilisation de rampes d'épandage et incorporation rapide de fumiers épandus sur cultures annuelles.		

**BILAN  
D'AVRIL 2002 À MARS 2003**

**Actions 12, 16, 20**

**LA COOP FÉDÉRÉE :**

3 000 carnets de champs ont été distribués aux producteurs, tenue de 8 rencontres d'information sur la réglementation en vigueur, les PAEF et l'importance des rejets réels, permettant de rejoindre plus de 500 producteurs.

**MAPAQ :**

146 journées agricoles de démonstration (6 000 participants), 224 conférences, colloques, kiosques (7 400 participants), 147 communications écrites.

**MENV :**

La mise en vigueur du REA a nécessité au cours de cette période la tenue d'un grand nombre d'activités d'information et de formation afin de faire connaître les nouvelles exigences réglementaires en matière d'activités agricoles. Plus particulièrement, cela a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de préparer et d'utiliser le PAEF, le registre d'épandage comme outil de gestion de la fertilisation.

**UPA :**

Production de dépliants et d'articles, tournées d'information et campagnes sont quelques-uns des moyens utilisés par les agents agroenvironnementaux pour faire de la sensibilisation en agroenvironnement.

**OAQ :**

400 agronomes ont assisté à la formation sur les PAEF et le phosphore; participation de 680 agronomes à la tournée provinciale d'information sur le REA; 850 agronomes assistent au colloque sur le phosphore.

**Action 13 – MAPAQ**

Prime-Vert – 1 236 projets d'ouvrages de stockage des fumiers ou de méthodes alternatives reconnues ont été réalisés en 2002-2003.

**Action 14 – MENV**

« Action complétée »

L'allègement réglementaire aura contribué à faciliter la délivrance des certificats d'autorisation dans les délais prescrits de 90 jours. Suivant la mise en vigueur du REA, de nombreuses séances d'information sur ces modifications ont été données par la Direction du milieu rural et les directions régionales auprès de divers intervenants tels que les producteurs agricoles, les fédérations de l'UPA, les municipalités, les clubs agroenvironnementaux, etc.

**Action 15 – MENV-MAPAQ**

« Action complétée »

Des mécanismes de coordination régionale sont disponibles dans toutes les régions du Québec.

**Action 16 – MAPAQ – MENV – UPA**

Voir action 12.

**Action 17 – MAPAQ**

70 rampes d'épandage financées dans le cadre du programme Prime-Vert.

**Action 18 – MAPAQ**

17 producteurs ont implanté 4 projets collectifs; continuité pour l'usine régionale de traitement des fumiers de Charlevoix et relance pour l'usine Chaudière-Appalaches.

**Action 19 – IRDA**

26 partenaires sont associés aux différents projets en R&D de l'IRDA portant sur la gestion des fumiers.

**BILAN  
D'AVRIL 2003 À MARS 2004**

**Actions 12, 16, 20**

**LA COOP FÉDÉRÉE :**

▪ Articles dans les publications des coopératives agricoles affiliées à la Coop fédérée;  
▪ Distribution de près de 2 000 carnets de champs (format pratique de registre d'épandage) aux producteurs agricoles à travers le réseau coopératif.

**MAPAQ :**

161 journées agricoles et démonstrations à la ferme (6 200 participants), 324 conférences, colloques, kiosques (10 600 participants), 268 communications écrites.

**MENV :**

Depuis l'entrée en vigueur du REA, le MENV a poursuivi ses activités d'information et de formation. Notamment, les 11 600 visites *ferme par ferme* et les tournées d'information sur le REA ont permis de rappeler aux producteurs les échéances réglementaires, entre autres pour l'utilisation des rampes basses lors de l'épandage de déjections animales liquides et quant à l'importance de détenir un PAEF et un registre d'épandage comme outils de gestion de la fertilisation.

**UPA :**

Réalisation d'activités de sensibilisation et de démonstration, production d'articles et de dépliants, projets d'identification des puits sont quelques-uns des moyens utilisés afin de sensibiliser les producteurs à l'entreposage et à la gestion des fumiers.

**OAQ :**

▪ Plusieurs activités de formation pour les agronomes;  
▪ Grilles de référence pour les plans de fertilisation et pour les suivis des PAEF;  
▪ Forum sur les normes de pratiques en fertilisation;  
▪ Lignes directrices en matière d'utilisation des déjections animales;  
▪ Colloque sur le phosphore ouvert à toutes les clientèles;  
▪ Information sur la réglementation disponible pour les agronomes et pour tous les interlocuteurs (Info-REA);  
▪ Répondant en agroenvironnement pour tous les agronomes.

**Action 13 – MAPAQ**

Prime-Vert - 400 projets d'ouvrages de stockage étanches des fumiers ou de méthodes alternatives reconnues ont été réalisés en 2003-2004.

**Action 14 – MENV**

« Action complétée »

Amélioration du processus de délivrance des certificats d'autorisation.

**Action 15 – MENV - MAPAQ**

« Action complétée »

**Action 16 – MAPAQ – MENV – UPA**

Voir action 12.

**Action 17 – MAPAQ**

185 rampes d'épandage financées dans le cadre du programme Prime-Vert. C'est plus du double de l'année précédente.

**Action 18 – MAPAQ**

Depuis 1997, soutien du MAPAQ pour : 6 projets de vitrines de traitement des fumiers à la ferme, 2 projets d'usine régionale et 15 projets de traitement des fumiers à la ferme.

**Action 19 (27, 30, 34 et 37) – IRDA**

16 projets de R&D, 50 activités de transfert et plus de 26 partenaires pour cet axe de recherche.

Axe de travail	Résultats visés	Actions à réaliser	Partenaires engagés (*leadership)	Éléments de suivi
GESTION DES FERTILISANTS	D'ici 2003, réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par le règlement et selon le calendrier prévu.	20. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices à l'importance du PAEF et du registre d'épandage en tant qu'outils de gestion agroenvironnementale pour la ferme et les informer des exigences réglementaires dans le domaine	MAPAQ*, MENV, UPA, La Coop fédérée, OAQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clientèle rejointe</li> <li>Nombre d'activités</li> </ul>
		21. Développer des moyens de faciliter la réalisation de PAEF et, au besoin, ajuster la réglementation	MENV*, MAPAQ, UPA, La Coop fédérée, OAQ, AQINAC, UQCN	Moyens mis en place
		22. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la réalisation de PAEF :		Nombre de PAEF réalisés
		a) adhésion aux clubs agroenvironnementaux	MAPAQ*, UPA*	Nombre de clubs et de producteurs et productrices
		b) formation des producteurs et productrices	MENV*, MEQ	Nombre d'inscriptions aux cours
		c) autres formules de services-conseils	La Coop fédérée*, AQINAC, OAQ	Nombre de ressources-conseils
		23. Mise en place d'un programme de surveillance professionnelle permettant d'assurer la qualité des services-conseils dans le domaine de la fertilisation	OAQ*	Nombre d'agronomes suivis
		24. Promouvoir la valorisation des engrais de fermes	MAPAQ*, La Coop fédérée, AQINAC	Projets réalisés Clientèle rejointe
		25. Offrir des solutions aux agriculteurs et agricultrices ayant une problématique de surplus de fumier à la ferme		
		a) l'utilisation de méthodes d'alimentation des animaux diminuant les rejets de N et P dans les déjections;	La Coop fédérée*, AQINAC	Nombre d'entreprises utilisatrices
		b) l'utilisation d'équipement et de technologies visant la réduction des volumes de fumiers;	MAPAQ*, MENV	Nombre de projets et clientèle rejointe
		c) le recours à un organisme de gestion des surplus de fumiers.	MAPAQ*, MENV	Nombre de producteurs et productrices et quantité gérée
		26. Mettre à profit les technologies de l'agriculture de précision (GPS ou géopositionnement par satellite)	La Coop fédérée*, AQINAC	Superficiés couvertes
		27. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine, notamment le maintien des grilles de fertilisation à la fine pointe technologique	IRDA*	Programmation de R&D

**BILAN  
D'AVRIL 2002 À MARS 2003**

**Action 20 – MAPAQ – MENV – UPA – LA COOP FÉDÉRÉE – OAQ**  
Voir action 12.

**Action 21 – MENV** « Action complétée »

Au total, 400 agronomes ont suivi une formation sur les PAEF et le phosphore. L'OAQ a préparé des outils d'aide à la réalisation des PAEF. Entente OAQ – MENV pour mieux définir les interventions des agronomes.

**Action 22a) – MAPAQ - UPA**

79 clubs-conseils en agroenvironnement, 5 910 producteurs membres et 4 318 PAEF réalisés (nouveaux et mis à jour).

**Action 22b) – MENV - MEQ**

Pendant l'année scolaire 2002-2003, 223 inscriptions aux cours sur les PAEF.

**Action 22c) – LA COOP FÉDÉRÉE - AQINAC**

Nombre de nouveaux PAEF et de PAEF mis à jour :  
La Coop fédérée – 1 210 et AQINAC – 1 325.

**Action 23 – OAQ** « Action complétée »

Le programme d'inspection professionnelle de l'OAQ, basé sur l'inspection d'environ 400 membres par année, a touché particulièrement les agronomes qui réalisaient des PAEF et ceux qui conseillaient les clients des distributeurs d'intrants en fertilisation et en alimentation.

**Action 24 – MAPAQ**

- L'usine de traitement des fumiers Compospro (Charlevoix) poursuit ses activités et Agrior est en processus de relance;
- Mise en place, via le CORPAQ, d'un programme de recherche et d'adaptation technologiques sur le traitement des fumiers.

**Action 25a) – LA COOP FÉDÉRÉE - AQINAC**

- 90 % des moulées porcines (une augmentation de 13 %) et 40 % des moulées de ponte et grill (dans la volaille) produites par le réseau coopératif contiennent de la phytase;
- 67 % des producteurs porcins du réseau coopératif utilisent l'alimentation multiphase;
- 23 coopératives offrent à leurs producteurs porcins et avicoles des aliments contenant de la phytase.

**Action 25b) – MAPAQ - MENV**

Voir action 18.

**Action 25c) – MAPAQ**

3 OGF, 1 116 clients, 714 PAEF réalisés.

**Action 26 – LA COOP FÉDÉRÉE**

- La Coop fédérée : superficies totales de 10 939 ha de champs cartographiés;
- Autres intervenants sur le plan québécois : 6 500 ha;
- Mise en œuvre d'un projet-pilote d'application à taux variables (ATV) de lisier.

**Action 27 – IRDA**

16 partenaires sont associés aux différents projets de R&D.

**BILAN  
D'AVRIL 2003 À MARS 2004**

**Action 20 – MAPAQ – MENV – UPA – LA COOP FÉDÉRÉE – OAQ**  
Voir action 12.

**Action 21 – MENV** « Action complétée »

- Formation à plus de 50 agronomes sur les PAEF et le phosphore, et préparation d'une suite à ce cours, soit le cours *Étude de cas*;
- Réalisation d'outils d'aide à la réalisation des PAEF et modification réglementaire (REA);
- Entente OAQ – MENV et mise en place de comités régionaux;
- Formation aux étudiants en agronomie et aux immigrants avec formation en agronomie.

**Action 22a) – MAPAQ – UPA**

82 clubs-conseils en agroenvironnement, 6 978 producteurs membres et 5 840 PAEF réalisés (nouveaux et mis à jour).

**Action 22b) – MENV – MEQ**

Pendant l'année scolaire 2003-2004, 26 inscriptions aux cours sur les PAEF.

**Action 22c) – LA COOP FÉDÉRÉE – AQINAC**

La Coop fédérée : 620 nouveaux PAEF réalisés et 2 600 PAEF à gérer au total.

AQINAC : 1 400 PAEF, mises à jour de PAEF et bilan de phosphore (dont 150 à 200 nouveaux PAEF).

**Action 23 – OAQ** « Action complétée »

Voir détails à la section 6.

**Action 24 – MAPAQ**

- Préparation de plans d'accompagnement agroenvironnemental par les clubs-conseils en agroenvironnement et les représentants des partenaires;
- Mise en place de procédés de traitement des fumiers à la ferme (voir action 18).

**Action 25a) – LA COOP FÉDÉRÉE – AQINAC**

La Coop fédérée :

- 90 % des moulées porcines et 40 % des moulées ponte et grill (volaille) produites par le réseau coopératif contiennent de la phytase et moins de phosphore;
- 70 % des producteurs porcins COOP utilisent plus de 3 phases dans leur alimentation;
- 23 coopératives offrent à leurs producteurs porcins et avicoles des aliments contenant de la phytase.

**Action 25b) – MAPAQ - MENV**

Voir actions 18 et 24.

**Action 25c) – MAPAQ**

3 OGF, 982 clients, 932 PAEF réalisés (les OGF sont maintenant appelés regroupements).

**Action 26 – LA COOP FÉDÉRÉE – AQINAC**

La Coop fédérée :

- 230 producteurs utilisateurs avec une moyenne de 35 hectares;
- Superficie totale de 8 147 hectares de travail au champ et de cartographie.

AQINAC : Autres intervenants sur le plan québécois : 5 000 ha.

**Action 27 – IRDA**

15 projets de R&D, 23 activités de transfert et plus de 19 partenaires pour cet axe de recherche.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à réaliser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
CONSERVATION DES SOLS ET PROTECTION DES COURS D'EAU	D'ici 2003, utilisation du travail réduit* du sol sur plus de 25 % des superficies en cultures annuelles (objectif ajouté en 2000-2001)  *travail du sol laissant plus de 30 % de résidus de culture après semis.	28. Mettre en place un comité technique visant à mieux circonscrire les pratiques de conservation des sols et à développer un programme de vulgarisation accordant la priorité à certains territoires et cultures plus à risques	MAPAQ*, La Coop fédérée, AQINAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques ciblées</li> <li>Programme développé</li> </ul>
		29. Promouvoir le <i>Guide des bonnes pratiques en conservation des sols</i>	MAPAQ*, UPA, La Coop fédérée, AQINAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clientèle rejointe</li> <li>Nombre d'activités</li> </ul>
		30. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Programmation de R&D
	D'ici 2005, protection des bandes riveraines* et contrôle de l'accès des animaux aux cours d'eau par 100 % des entreprises agricoles (objectif ajouté en 2000-2001).  *Tel que défini par les normes et politiques en vigueur..	31. Promouvoir les guides de bonnes pratiques de protection des cours d'eau	MENV*, MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clientèle rejointe</li> <li>Nombre d'activités</li> </ul>
		32. Favoriser la mise en place de plans d'action spécifiques pour les zones à risques de dégradation les plus élevées	MENV*, MAPAQ, FQM	Plans d'action développés
33. Étudier la mise en place de mesures d'aide visant à compenser les coûts liés à l'instauration de pratiques de protection des cours d'eau		MENV*	Étude réalisée	
34. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine		MAPAQ*, MENV, UPA	Programmation de R&D	
UTILISATION DES PESTICIDES	D'ici 2000, maintien de l'objectif de la Stratégie phytosanitaire, qui est de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides par rapport à 1992	35. Accentuer les efforts de la Stratégie phytosanitaire et en évaluer les perspectives au-delà de l'an 2000	MAPAQ*, UPA, La Coop fédérée, MENV, AQINAC	Quantité de pesticides utilisée
		D'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soya, pomme et pomme de terre, 70 % des superficies utiliseront la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis des cultures et auront réduit l'utilisation des pesticides de 50 %.	36. Mettre en œuvre le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire défini dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000	MAPAQ*, UPA, MENV, UQCN
		37. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	IRDA*	Programmation R&D

**BILAN  
D'AVRIL 2002 À MARS 2003**

**Action 28 – MAPAQ**

- Réalisation de travaux sur plus de 400 fermes et subventions accordées totalisant plus de 1,3 M\$ dans le cadre du volet « Réduction de la pollution diffuse » du programme Prime-Vert;
- Entente MAPAQ-MENV pour simplifier les procédures administratives concernant les travaux de protection en bordure des cours d'eau en lien avec Prime-Vert.

**Action 29 – MAPAQ** « *Action complétée* »

**Actions 30 et 34 – IRDA**

12 partenaires se sont associés aux différents projets.

**Action 31 – MENV**

- 17 directions régionales du MENV ont été formées pour offrir un programme de sensibilisation à l'égard de la Politique de protection des rives du littoral et des plaines auprès des inspecteurs municipaux (près de 180 municipalités ont été rejointes);
- 5 000 documents de sensibilisation sur les bandes riveraines et milieu agricole (Canards illimités) ont été distribués aux directions régionales à l'intention des agriculteurs.

**Action 32 – MENV**

Le dépôt du rapport du BAPE sur le développement durable de la production porcine est attendu pour l'automne 2003. Il restera alors 6 mois aux autorités des zones d'activités limitées (ZAL) pour prendre les décisions nécessaires dans le dossier des zones en surplus de fumier.

**Action 33 – MENV**

- Réalisation d'une revue de littérature par l'UQCN. Cette étude est disponible sur le site Internet : [http://uqcn.qc.ca/agriculture/eval\\_prog\\_aide.pdf](http://uqcn.qc.ca/agriculture/eval_prog_aide.pdf);
- Le gouvernement s'engage, dans le cadre de l'action 29 de la Politique nationale de l'eau (PNE), à soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés et de bandes riveraines en lien avec les milieux naturels.

**Action 34 – IRDA**

Plus de 23 collaborateurs en R&D.

**Action 35 – MAPAQ**

Objectifs ciblés pour 2003 non atteints, mais diminution globale progressive depuis 1992 de la vente d'ingrédients actifs (i.a.) des pesticides et augmentation des superficies sous lutte intégrée.

**Action 36 – MAPAQ** « *Action complétée* »

- Somme de 395 000 \$ attribuée pour financer 51 projets acceptés antérieurement et pour la réalisation de plusieurs autres travaux reliés à la Stratégie phytosanitaire.
- La phase 3 du Plan d'action Saint-Laurent prenait fin au 31 mars 2003.

**Action 37 – IRDA**

- Les chercheurs de l'IRDA ont généré près de 100 activités de transfert.
- Plus de 57 organismes collaborateurs.

**BILAN  
D'AVRIL 2003 À MARS 2004**

**Action 28 – MAPAQ**

- Travaux sur un peu plus de 850 fermes et subventions totalisant près de 3 millions de dollars en 2003-2004 dans le cadre du volet « Réduction de la pollution diffuse » du programme Prime-Vert;
- Mise en œuvre de mesures du programme Prime-Vert cofinancées avec le gouvernement fédéral via le Cadre stratégique agricole, et conformes au Programme national de gestion agroenvironnementale – Pratiques de gestion bénéfiques (PNGA-PGB).

**Action 29 – MAPAQ** « *Action complétée* »

**Actions 30 – IRDA**

45 activités, 37 projets et plus de 28 partenaires pour cet axe de recherche.

**Action 31 – MENV**

- Activités de sensibilisation : congrès (~20), formations (~50), rencontres de sensibilisation (~100);
- Instances municipales rejointes : MRC (l'ensemble), municipalités (l'ensemble);
- Outils développés : guide (1), fiches MENV (10 fiches techniques et 7 fiches générales révisées), fiches techniques FAPAQ (3), fiches techniques MAPAQ (4 en développement), dépliants de sensibilisation (2 réalisés, 1 en développement et 2 réimprimés), trousse de sensibilisation FAPAQ (1 complétée et 2 en développement).

**Action 32 – MENV**

- Travaux du comité interministériel responsable de l'élaboration du plan d'action visant à donner suite au rapport de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine;
- Prolongation des contraintes administratives relatives à la production porcine jusqu'en décembre 2004.

**Action 33 – MENV**

Propositions de projets préliminaires de la CAPSA, de la MRC Nicolet-Yamaska et du COVABAR pour la mise en place d'incitatifs à l'implantation de bandes riveraines et de corridors boisés en milieu agricole.

**Action 34 – IRDA**

33 activités de transfert et 23 partenaires pour cet axe de recherche.

**Action 35 – MAPAQ**

Réduction de 25,8 % de l'indice de pression des pesticides (kg i.a./ha) en 2000 par rapport en 1992.

**Action 36 – MAPAQ** « *Action complétée* »

**Action 37 – IRDA**

Plus de 100 activités de transfert, 46 projets de recherche et 57 organismes collaborateurs.

**CIBLE C. La valorisation et la certification environnementales**

**Situation prévalant lors de l'élaboration du plan d'action (automne 1998)**

- Des efforts ponctuels et spécifiques à certaines composantes du système agricole (conservation des sols, cultures sans herbicide...) sont faits, mais, globalement, il n'y a pas, à ce jour, de véritable stratégie partagée par les divers partenaires pour une mise en valeur des initiatives.
- Dans le domaine de la certification environnementale, la réflexion est engagée au sein de diverses institutions. Sur le terrain, certaines expériences de développement de labels, de produits et/ou de pratiques agricoles, sont démarrées (certification ISO, agriculture biologique, appellations particulières...).

Axes de travail	Résultats visés	Actions à réaliser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
VALORISATION DES AGRICULTEURS QUI UTILISENT DE BONNES PRATIQUES EN AGROENVIRONNEMENT	D'ici 2001, élaboration et proposition d'un concept de valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement ainsi qu'examen des scénarios de mise en place	38. Finaliser le concept, procéder au choix des bonnes pratiques en agroenvironnement et établir les modes de reconnaissance à privilégier	MAPAQ*, MENV, MAMSL, UPA, La Coop fédérée, AQINAC, OAQ, UQCN, FQM, UMQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques ciblées</li> <li>Concept élaboré</li> <li>Scénarios de mise en place développés</li> <li>Clientèle rejointe</li> </ul>
CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	D'ici 2005, mise en place d'un système d'accréditation environnementale crédible et accessible à l'ensemble des fermes (procédures et critères du système élaborés d'ici 2003)	39. Développer et mettre en place un mode de certification	UPA*, MENV, UQCN, MAPAQ, OAQ, AQINAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de référence</li> <li>Système de certification développé</li> <li>Système opérationnel</li> <li>Clientèle rejointe</li> </ul>

**CIBLE D. Implantation d'instruments économiques**

Axes de travail	Résultats visés	Actions à réaliser	Partenaires engagés (*) leadership	Éléments de suivi
ÉCOCONDITIONNALITÉ	Avant 2005, implantation de l'écoconditionnalité comme condition d'accès à l'aide offerte par La Financière agricole (objectif à préciser à la suite de la définition du concept et des modalités d'application)	40. Définir le concept québécois d'écoconditionnalité et proposer des modalités pour l'introduire dans les programmes de soutien financier destinés aux producteurs et productrices agricoles (échéance : début 2002)	MAPAQ*, MENV, UPA, UQCN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport du sous-groupe de travail</li> <li>Proposition des membres au gouvernement du Québec</li> <li>Respect de l'échéance</li> </ul>

**BILAN D'AVRIL 2002 À MARS 2003**

**Action 38 – MAPAQ « Action complétée »**

Sur la base des résultats de l'an passé.

**Action 39 – UPA**

- Les critères définissant les niveaux 1 et 2 du projet AGRISO ont été élaborés et passés en revue par le comité de gestion du projet;
- Implantation de la norme ISO 14001 dans 6 autres fermes spécialisées;
- Renouvellement de la certification de l'entreprise *La Framboisière de l'Estrie* et de la ferme *Jean Noël Groleau*;
- Recrutement de plus de 100 fermes pour participer aux phases 2 et 3 du projet.

**BILAN D'AVRIL 2003 À MARS 2004**

**Action 38 – MAPAQ « Action complétée »**

**Action 39 – UPA**

En marge de la certification ISO 14001 de 8 entreprises agricoles, la participation de 18 autres fermes au projet AGRISO a permis, en 2003-2004, de valider et de faire approuver la norme AGRISO NIVEAU 1 auprès du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

**BILAN D'AVRIL 2002 À MARS 2003**

**Action 40 – MAPAQ**

- Réalisation d'un rapport de mission sur les expériences américaine et européenne autour du concept de l'écoconditionnalité;
- Développement d'un projet pilote permettant la validation des hypothèses d'application de l'écoconditionnalité dans le secteur porcin.

**BILAN D'AVRIL 2003 À MARS 2004**

**Action 40 – MAPAQ « Action complétée »**

Présentation aux membres du groupe de travail « Un environnement à valoriser » d'un rapport faisant la synthèse des discussions sur la définition et les principes d'application de l'écoconditionnalité dans le secteur agricole au Québec.

### ENTREPOSAGE ET GESTION DES FUMIERS

#### ACTION 13 - Évolution des projets d'ouvrages de stockage des fumiers et investissements 1998-2004

Année	Projets	Investissement privé et public
1998-1999	543	26,7 M\$
1999-2000	1 082	62,5 M\$
2000-2001	1 222	80,4 M\$
2001-2002	1 110	76,9 M\$
2002-2003	1 236	86,5 M\$
2003-2004	400	30,4 M\$

Source : MAPAQ, Prime-Vert, juin 2004

#### ACTION 13 - Pourcentage de conformité sur le plan des ouvrages de stockage selon le programme Prime-Vert

Cibles	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Entreprises assujetties au RRPOA	57 %	64 %	71 %	78 %	---
Entreprises assujetties au REA	---	---	---	75 %	78 %
Unités animales correspondantes RRPOA	73 %	78 %	84 %	89 %	---
REA	---	---	---	87 %	90 %

Source : MAPAQ, Prime-Vert, mars 2004

#### ACTION 13 - Estimation du nombre d'exploitations à financer par Prime-Vert, sans ouvrage de stockage au 1<sup>er</sup> avril 2004

	Nombre d'exploitations
Production P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> > 1 600 kg	3 045
Production P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> < ou = 1 600 kg	1 006
Total	4 051

Source : MAPAQ, Prime-Vert, 2004

#### ACTION 14 - Évolution cumulative du nombre de certificats d'autorisation délivrés par le MENV depuis 1998

Année	Nombre
1998-1999	1 442
1999-2000	1 848
2000-2001	1 995
2001-2002	2 000
2002-2003	2 585
2003-2004	2 912

Source : MENV, septembre 2004

#### ACTION 14 - Nombre d'avis de projet reçus au MENV en vertu du REA

Année	Nombre	Variation 1998
2002-2003	500	---
2003-2004	672	+ 34 %

Source : MENV, septembre 2004

#### ACTION 17 - Volume annuel additionnel de lisier épandu par rampe\* uniquement en fonction des subventions accordées dans le cadre du programme Prime-Vert

Année	Projets financés	Volume m <sup>3</sup>
1997-1998	51	159 000
1998-1999	73	254 000
1999-2000	66	229 000
2000-2001	78	308 000
2001-2002	78	310 000
2002-2003	70	323 000
2003-2004	185	800 500

\* Épandage à forfait non inclus

Source : programme Prime-Vert, MAPAQ, mars 2004

### CONSERVATION DES SOLS ET PROTECTION DES COURS D'EAU

#### ACTIONS 19, 27, 30, 34, 37 - Évolution de l'ensemble des activités de l'IRDA depuis sa création en 1998

Activités	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04
Projets de R&D en agroenvironnement	86	110	113	113	123	122
% des projets en agroenvironnement	66 %	78 %	90 %	86 %	91 %	91 %
Activités de transfert technologique	n. d.	216	270	306	300	227
Organismes partenaires et collaborateurs	n. d.	+ 65	+ 90	120	160	150
Investissements privés et publics (millions \$)	n. d.	5,2	6,7	8,5	8,4*	8,0

(\*) Donnée ajustée en 2003-2004

Source : IRDA, août 2004

#### ACTIONS 19, 27, 30, 34, 37 - Projets de R & D 2003-2004 menés par l'IRDA et s'inscrivant dans les axes du Plan d'action « Un environnement à valoriser »

Domaines prioritaires	Projets*
Entreposage et gestion des fumiers	16
Gestion des fertilisants	15
Conservation des sols et protection des cours d'eau	37
Utilisation des pesticides	46

(\*) tels que précisé par l'IRDA pour les actions # 19, 27, 30, 34 et 37.

Source : IRDA, août 2004

#### ACTIONS 28, 29, 30 - Évolution des superficies des membres des CCA sous travail réduit et labour

Année	Travail réduit	Labour
1998-1999	24 %	76 %
1999-2000	27 %	73 %
2000-2001	34 %	66 %
2001-2002 <sup>1</sup>	36 %	64 %
2002-2003	38 %	62 %
2003-2004	49 %	51 %

<sup>1</sup> Données préliminaires

Source : Bilan des CCA 1<sup>er</sup> avril 1997 au 31 mars 2004

### GESTION DES FERTILISANTS

#### ACTION 22 a) - Évolution de l'effectif des clubs-conseils en agroenvironnement et réalisation (inclut mise à jour) de PAEF

Année	Clubs	Membres	% <sup>1</sup>	PAEF
1998-1999	53	2 239	---	---
1999-2000	72	3 170	42 %	473
2000-2001	76	4 018	27 %	1 521
2001-2002	76	4 949	23 %	3 532
2002-2003	79	5 910	19 %	4 318
2003-2004	82	6 978	18 %	5 840

Source : Bilan des CCA E1<sup>er</sup> avril 1997 au 31 mars 2004

<sup>1</sup> Taux d'augmentation du nombre de membres.

#### ACTION 22 b) - Inscriptions aux cours PAEF offerts dans le réseau collégial, année scolaire se terminant le 30 juin 2004

Cours	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	Cumulatif
PAEF	220	563	248	303	223	26	1583

<sup>1</sup> Nombre d'entreprises ayant réussi le cours

Source : Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire, MAPAQ, novembre 2004

#### ACTION 22 c) - Estimations<sup>1</sup> du nombre de PAEF et de mises à jour de PAEF réalisés par cinq catégories d'intervenants

Intervenants	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04
Organismes de gestion des fumiers	414	595	691	714	932
Consultants privés <sup>2</sup>	250	350	825	950	n. d.
Clubs-conseils en agroenvironnement	473	1 521	3 532	4 318	5 200
La Coop fédérée	250	450	700	1 210	2 600
AQINAC (membres, excluant la Coop fédérée)	300	450	1 250	1 325	1 400
<b>TOTAL</b>	1 687 <sup>3</sup>	3 366 <sup>3</sup>	6 998	8 517	n. d.

<sup>1</sup> N'inclut pas les PAEF réalisés par les agriculteurs ayant réussi le cours.

<sup>2</sup> Estimation de l'OAQ sur le nombre de PAEF réalisés dans le privé.

Sources : Fiches action et communications partenaires - octobre 2004

#### ACTION 25 a) - Taux d'utilisation (% u.a.) de la phytase dans l'alimentation des animaux au Québec

Production	1998	2000	Production	2003	2004 <sup>1</sup>
Porc	25 %	40 %	Porc	75-80 %	75-80 %
Volaille			Pondeuse	40-50 %	40-50 %
Poulet à griller / dindon	--	--	Poulet & dindon	Un peu moins de 15 %	Un peu moins de 15 %

<sup>1</sup> Les résultats sont les mêmes qu'en 2003.

Sources : Portrait agroenvironnemental des fermes, 1998 AQINAC, 2003 et 2004

#### ACTION 25 c) - Évolution de la clientèle des Organismes de gestion des fumiers (OGF), 1999-2004

Organismes	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
COGENOR - Lanaudière	97	100	148	169	197
AGEO - Montérégie	150	200	303	316	270
FERTIOR - Chaud.-App.	324	480	573	631	515
<b>TOTAL</b>	571	780	1 024	1 116	982

Source : MAPAQ, Prime-Vert, mars 2004

### GESTION DES PESTICIDES

#### ACTION 35 - Évolution entre 1992 et 2000 des ventes de pesticides dans le secteur agricole au Québec

Année	Vente d'ingrédients actifs (kg)	Variation 1992
1992	2 886 235	---
1997	2 732 751	- 5,3 %
1998	2 553 407	- 11,5 %
1999 <sup>1</sup>	2 635 414	- 8,7 %
2000	2 647 459	- 8,3 %

<sup>1</sup> Donnée corrigée lors du bilan de l'année 2000

Source : Bilan des ventes de pesticides au Québec pour l'année 2000, MENV, 2004

#### ACTION 35 - Évolution de l'indice de pression des pesticides

Année	Indice de pression kg / hectare	% de réduction
1992 <sup>1</sup>	3,65	---
1997 <sup>1</sup>	3,18	- 12,9 %
1998 <sup>1</sup>	2,92	- 20,0 %
1999 <sup>1</sup>	2,85	- 21,9 %
2000	2,70	- 26,0 %

<sup>1</sup> Données corrigées lors du bilan de l'année 2000

Source : Bilan des ventes de pesticides au Québec pour l'année 2000, MENV, 2004

#### ACTION 35 - Évolution de l'indice de pression des herbicides<sup>1</sup>

Année	Indice de pression kg / hectare	% de réduction
1997	2,11	---
1998	1,93	8,5 %
1999	1,58	25,1 %
2000	1,57	25,6 %

<sup>1</sup> Pour les cultures ciblées (céréales, maïs, soya, pomme et pomme de terre)

Source : MENV, 2004. Données issues des informations qui servent à établir les bilans des ventes des pesticides.

#### ACTION 36 - Évolution des superficies des membres des CCAE sous lutte intégrée

	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04
Superficies sous interventions phyto-sanitaires	58 773	117 906	171 804	237 564	287 397	327 021
Superficies sous lutte intégrée	1 763 (3 %)	12 970 (11 %)	44 625 (26 %)	92 215 (39 %)	119 595 (42 %)	136 597 (42 %)

Source : Bilan des CCAE 1<sup>er</sup> avril 1997 au 31 mars 2004.

## 6. NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIONS À RÉALISER

Cette section traitera de façon plus détaillée de l'état d'avancement en 2003-2004 des 40 actions du plan et de leurs perspectives pour 2004-2005.

N.B. Les libellés des actions ont été abrégés pour faciliter la consultation.

### CIBLE A : Élaboration d'un état de situation

<p>Résultat visé</p> <p>D'ici 2000, la réalisation du portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes québécoises</p>
---

**ACTIONS 1, 2, 3 :** Préparer, réaliser et faire connaître les résultats du recensement

### *« Actions complétées »*

### CIBLE A : Élaboration d'un état de situation

<p>Résultat visé</p> <p>D'ici 2001, la précision et le calibrage des pistes d'action prioritaires</p>
---

**ACTION 4 :** Étudier les objectifs de croissance et leurs impacts sur l'environnement

Lors de la rencontre du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » de novembre 2003, les partenaires ont convenu de réévaluer la pertinence de l'action 4.

Dans le contexte actuel, il n'y a plus d'intérêt à poursuivre une telle étude. En effet, depuis qu'ont été établis les objectifs de croissance en 1998 :

- Le gouvernement du Québec a posé plusieurs gestes importants visant à favoriser le développement durable de l'agriculture au Québec (Règlement sur les exploitations agricoles, Règlement sur le captage des eaux souterraines, Code de gestion des pesticides, révision des orientations gouvernementales, Politique de l'eau, Démarche d'accompagnement agroenvironnementale, etc.);

- La Filière agroalimentaire du Québec, mandatée pour effectuer le suivi des 4 objectifs de croissance portant sur des aspects économiques (part de marché, exportations, emplois et investissements), s'est dotée en mars 2004 d'un nouveau plan d'action. Dans le cadre de ce repositionnement, la Filière se préoccupe de l'évolution de paramètres ayant trait non seulement aux aspects économiques (ex : croissance des marchés, performance financière des entreprises), mais également aux aspects non économiques (ex : cohabitation, environnement, considérations sociales, développement régional);

- Les objectifs de croissance de la production ont déjà été atteints dans plusieurs secteurs de production.

Ainsi, aucun nouveau travail n'a été réalisé en 2003-2004.

**ACTION 5 :** Analyser les données du recensement sur une base territoriale et sectorielle de façon à pouvoir développer des solutions pour corriger les problématiques les plus aiguës.

### *« Action complétée »*

**ACTION 6 :** Développer des objectifs et des indicateurs de suivi reconnus et standard

### *« Action complétée »*

**ACTION 7 :** Produire des bilans réguliers sur l'état de l'environnement en milieu agricole

- Suivi de la qualité des eaux de surface de 20 rivières et ruisseaux drainant de petits bassins versants agricoles, afin de connaître l'impact de l'agriculture sur la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau. Les bassins versants sont représentatifs de divers degrés d'occupation du territoire par les élevages et les cultures. Publication des résultats en continu.

- Préparation d'une étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier. Cette étude, qui se déroule dans les bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin, Boyer, Bayonne, L'Assomption, Yamaska et Nicolet, a pour but d'évaluer le risque sanitaire associé à la qualité de l'eau des sources d'approvisionnement en eau potable. L'étude compte deux volets, soit la qualité de l'eau : 1) de puits individuels et; 2) de réseaux municipaux alimentés par des eaux souterraines et de surface et leurs sources d'approvisionnement. Les rapports, l'un pour les puits privés et l'autre pour les réseaux municipaux, devraient être publiés au cours de l'année 2004.
- Réalisation d'un état de situation de l'environnement en milieu agricole au Québec. Le document est disponible depuis mai 2003 sous le titre : « Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec ».   
[http://www.menv.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/synthese-info/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/synthese-info/index.htm)
- Production d'un rapport intitulé « Concentrations d'hexazinone dans des prises d'eau potable près de bleuétières du Saguenay-Lac-Saint-Jean » (I. Giroux)   
<http://www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/bleuetiere/index.htm>

Perspectives :

Il est pertinent de continuer les travaux de suivi des tributaires agricoles et de publication des données. Publication à venir de l'Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier.

**ACTION 8 : Soutenir un projet-pilote pour une MRC qui permettra d'explorer un mode de planification du développement de la zone agricole prenant en compte la problématique agroenvironnementale du territoire**

Un appui technique et financier du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) à la MRC des Etchemins permet de réaliser un projet-pilote relatif à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement du territoire agricole. Le 23 septembre 2003, le

MAMSL recevait copie du premier rapport d'étape. Après son acceptation, le MAMSL a effectué le second versement de 50 000 \$ (sur un total de 150 000 \$), le 12 novembre 2003. La MRC a entrepris la troisième étape du projet portant sur le constat, les orientations, les objectifs, les moyens et stratégies d'intervention. Un rapport préliminaire sera transmis en juin 2004.

Perspectives :

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir :

- assurera le suivi auprès de la MRC des Etchemins afin de finaliser le projet d'ici la fin de 2004;
- travaillera à poursuivre la collaboration entreprise avec l'OAQ pour évaluer dans quelle mesure la démarche peut être reprise dans d'autres régions du Québec;
- transmettra à l'OAQ, à la FQM et à l'UMQ le rapport final afin de mieux connaître les difficultés rencontrées lors de l'application de cette démarche;
- poursuivra les travaux prévus au programme de travail avec la collaboration du bureau régional des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de l'Environnement, le CLD des Etchemins, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée et du comité consultatif agricole élargi.

**ACTION 9 : Faire une évaluation des bénéfices économiques, sur le plan social et environnemental, liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action**

*« Action complétée »*

**CIBLE A : Élaboration d'un état de situation**

Résultat visé

D'ici 2005, la mise en place d'un processus de mise à jour régulière et améliorée de l'information relative aux pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles

**ACTION 10 : Concevoir un système de mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes**

*« Action complétée »*

**ACTION 11 : Développer un suivi de l'évolution des perceptions de la population à l'égard des activités agricoles et de leur impact sur l'environnement**

### « Action complétée »

**CIBLE B : Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

<p><u>Résultat visé</u></p> <p>Entreposage et gestion des fumiers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ D'ici 2003, entreposage étanche et suffisant des fumiers tel que prévu à la réglementation et selon le calendrier du programme Prime-Vert</li><li>▪ D'ici 2005, épandage de 50 % des volumes de lisiers selon des méthodes* minimisant la propagation des odeurs et les pertes en éléments fertilisants</li></ul> <p>* utilisation de rampes d'épandage et incorporation rapide des fumiers épandus des cultures annuelles</p>
--

**ACTIONS 12, 16, 20 : Réaliser des activités d'information, de sensibilisation et de perfectionnement liées aux axes de travail retenus**

Cette année encore, les partenaires membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » se sont impliqués dans la réalisation de nombreuses activités pour améliorer les pratiques de gestion en vigueur sur les exploitations agricoles et, plus spécifiquement, celles des domaines suivants : entreposage des fumiers, gestion des fumiers et autres fertilisants, conservation des sols, protection des cours d'eau et qualité de l'eau, usage des pesticides et protection de la qualité de l'air.

Tel qu'annoncé dans le Bilan de l'an 2, les activités recensées sous les actions 12, 16 et 20 sont regroupées sous une seule rubrique.

#### **LA COOP FÉDÉRÉE**

- Articles dans les publications des coopératives agricoles affiliées à la Coop fédérée et destinées à leurs productrices et producteurs membres afin d'informer ceux-ci sur les exigences réglementaires et les bonnes pratiques agroenvironnementales;

- Sensibilisation par le biais de la revue *Le coopérateur agricole*, outil d'information de la coopération agricole québécoise, sur les avantages du Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et de son utilisation. Près de 16 000 productrices et producteurs sont ainsi rejoints.

#### Perspectives :

Il est important de poursuivre cette action puisque les productrices et les producteurs doivent être constamment sensibilisés et tenus à jour sur les exigences réglementaires.

Nous prévoyons mettre l'emphase, à travers les experts-conseils travaillant régulièrement avec les productrices et les producteurs, sur le calcul des rejets réels, autant grâce aux volumes et aux analyses qu'avec l'utilisation du bilan alimentaire pour fin de validation.

#### **MAPAQ**

Le personnel des directions régionales du MAPAQ a réalisé de nombreuses activités d'information et de sensibilisation auprès des entreprises agricoles afin de les soutenir dans leur virage agroenvironnemental.

En 2003-2004, un total de 863 activités ont été initiées et réalisées par le MAPAQ et ont permis de rejoindre plus de 17 600 entreprises agricoles :

- 86 journées agricoles et 75 démonstrations à la ferme ont accueilli environ 6 200 entreprises agricoles;
- 240 conférences, 64 colloques et 20 stands d'information ont permis de rejoindre environ 10 600 entreprises agricoles;
- 268 communications écrites dans des revues agricoles spécialisées, des journaux agricoles régionaux, des bulletins, des documents produits par nos partenaires ou des sites Web ont également permis d'entrer en contact avec un très grand nombre d'entreprises, de même que 110 activités diverses comme des visites industrielles, de la formation aux productrices et producteurs et des rencontres publiques avec les partenaires régionaux.

Ces activités ont permis de vulgariser et d'informer les productrices et producteurs sur les meilleures pratiques agricoles dans les domaines suivants :

- 148 activités sur l'application du REA (17 %);
- 78 activités sur l'entreposage des fumiers (9 %);
- 9 activités sur l'épandage des fumiers (1 %);
- 52 activités sur le travail réduit du sol (6 %);
- 52 activités sur la réduction des fertilisants (6 %);
- 234 activités sur la lutte intégrée (27 %);
- 107 activités sur la protection des cours d'eau (13 %);
- 183 activités visaient plusieurs pratiques agricoles (21 %).

Les équipes régionales ont également réalisé de nombreuses activités qui ont permis de faire connaître les efforts du monde agricole à la population et aux divers intervenants du milieu, tout en les informant des grands défis environnementaux du 21<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, le MAPAQ a financé, par le biais du programme Prime-Vert, les organismes de gestion des fumiers (maintenant appelés regroupements) et les clubs-conseils en agroenvironnement. Ceux-ci réalisent à chaque année des activités de sensibilisation reliées à la gestion optimale des fumiers (ex. : calibration du matériel d'épandage, utilisation d'un registre d'épandage, échantillonnage des déjections animales, etc.).

#### Perspectives :

La Direction générale des affaires régionales poursuivra en 2004-2005 la réalisation d'activités d'information et de sensibilisation auprès des entreprises agricoles sur l'entreposage des fumiers, l'épandage et accessoirement sur les PAEF, ainsi que sur les exigences réglementaires dans ces domaines. Ces activités s'inscrivent dans la mise en œuvre de la stratégie d'accompagnement agroenvironnementale du MAPAQ.

## **MENV**

### ➤ *Action 12 : Entreposage étanche :*

Une séance de formation pour la conception et la surveillance de chantiers pour les structures d'entreposage des fumiers avec la collaboration de la formation continue a été organisée avec l'aide de l'Université Laval. Cette formation a eu lieu les 3 et 4 mars 2004. Pour la surveillance de chantiers, la clientèle visée était les surveillants de chantiers dans le secteur agricole. Cette clientèle a très peu participé. Les participants provenaient surtout des entreprises qui fournissaient le béton.

Pour la conception des structures d'entreposage de forme carrée, les participants étaient les concepteurs des structures d'entreposage des fumiers. Cette formation a atteint sa cible.

### Perspectives :

Il est pertinent d'effectuer le suivi de la qualité de la surveillance de chantier auprès des partenaires.

### ➤ *Action 16 : Modes et moment d'épandage*

L'application des exigences réglementaires concernant les odeurs est de la responsabilité des municipalités. Par conséquent, le personnel du MENV pourra informer les producteurs et productrices agricoles des exigences réglementaires et pourra s'assurer de leur respect lors de la vérification d'un PAEF soumis dans le cadre d'une demande de CA ou lors d'une activité d'accompagnement ou de contrôle.

La mise en vigueur du REA rendra obligatoire l'utilisation de rampes basses lors de l'épandage de déjections animales liquides pour les élevages porcins à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005 et à partir du 1<sup>er</sup> avril 2007 pour les autres élevages. Le personnel du MENV informe les producteurs et productrices agricoles de ces exigences réglementaires à venir.

Ces actions sont principalement réalisées par le personnel des directions régionales.

➤ *Action 20 : PAEF et registre d'épandage :*

La vérification et le contrôle des PAEF ainsi que des registres d'épandage sont effectués par l'ensemble des directions régionales. Ces cibles de contrôle font partie intégrante du Plan de contrôle environnemental du MENV qui comporte plusieurs cibles telles que : ouvrages de stockage, cheptels illégaux, avis de projet, épandage, dépôt des bilans de phosphore, etc.

Afin d'accentuer la sensibilisation auprès des productrices et producteurs sur l'importance du PAEF et sur toutes les exigences réglementaires auxquelles ils doivent se soumettre, le Plan de contrôle environnemental du MENV prévoit aussi la visite de l'ensemble des lieux d'élevage et d'épandage du Québec d'ici 2006 dans le cadre des visites ferme par ferme. Ces visites sont une occasion de remettre de la documentation aux productrices et producteurs, les sensibiliser à la réglementation et recueillir des données permettant de dresser le portrait environnemental du lieu. Du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, plus de 11 600 visites ferme par ferme ont été réalisées alors qu'en 2002-2003, 2 450 visites avaient été effectuées.

Également, lors des tournées d'information sur le REA, il est rappelé aux productrices et producteurs l'importance de détenir un PAEF. De plus, afin de pouvoir mieux informer ces derniers, le personnel agricole du MENV en région a suivi une formation sur le « Guide de référence en fertilisation du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) » préparée par la Direction du milieu rural.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du REA, un grand nombre d'activités d'information et de formation ont été réalisées afin de faire connaître les nouvelles exigences réglementaires en matière d'activités agricoles. Plus particulièrement, cela a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de préparer et d'utiliser le PAEF, le registre d'épandage comme outil de gestion de la fertilisation. De même, le personnel des directions régionales a participé à des activités de formation et d'information pour faire connaître les nouvelles exigences et rappeler l'utilité de ces outils pour gérer efficacement.

Finalement, la tenue des audiences publiques du BAPE sur le développement durable de la production porcine et le dépôt du rapport en septembre 2003 ont été autant d'occasions de démontrer la nécessité de recourir aux informations confinées dans de tels documents (PAEF et registre d'épandage).

Perspectives 16 et 20 :

Il sera toujours pertinent de sensibiliser et d'informer les productrices et producteurs agricoles des objectifs et des résultats obtenus. Cependant, il revient également aux conseillers agricoles d'effectuer cette tâche. Le personnel du MENV ne peut qu'appuyer les actions en ce sens via les visites ferme par ferme et les rencontres d'information. Toutefois, il n'y a pas lieu pour le MENV de poursuivre d'action spécifique sur ce sujet.

**UPA**

L'information concernant les exigences réglementaires sur les normes d'entreposage des fumiers a été communiquée. La réponse des productrices et producteurs est positive concernant le volet entreposage des fumiers et lisiers dans le programme Prime-Vert.

Il n'y a eu aucun développement au cours de la dernière année au sujet des normes des guides de bonnes pratiques pour l'entreposage des fumiers solides. Lorsque les guides de bonnes pratiques sur l'entreposage des fumiers solides seront élaborés, il faudra en assurer la distribution auprès des productrices et producteurs.

Les projets d'identification des puits en milieu agricole se sont poursuivis en 2003 et 2004. Au 31 décembre 2003, plus de 5 500 puits avaient été identifiés au Québec.

Des ententes particulières, adaptées aux contraintes du milieu, ont été conclues entre productrices/producteurs et intervenants pour réduire les nuisances qui peuvent être occasionnées lors des activités d'épandage.

Des activités de sensibilisation auprès des syndicats de base ont également eu cours dans plusieurs régions afin d'inciter les productrices et producteurs à faire des efforts pour réduire les nuisances causées par les activités d'épandage. La promotion de l'enfouissement des fumiers et lisiers, lorsque possible, ainsi que l'épandage des lisiers de porc par rampe ont également été encouragés (articles, dépliants, démonstrations dans le cadre des activités du programme de réduction des gaz à effet de serre en agriculture).

#### Perspectives :

Il est pertinent de poursuivre les démarches et activités de promotion/sensibilisation concernant les modes et les moments d'épandage reconnus comme étant efficaces et respectueux du voisinage et quant aux exigences réglementaires.

Les actions réalisées en 2003-2004 ont porté davantage sur la réalisation des bilans de phosphore. Beaucoup d'efforts ont été effectués depuis les dernières années pour informer et inciter les productrices et producteurs à réaliser un PAEF et un bilan de phosphore. Nous n'entendons pas réaliser d'actions de grande envergure dans ce dossier en 2004-2005.

#### **OAQ**

Nos activités de formation s'adressent exclusivement aux agronomes, tandis que les lignes directrices et les grilles de référence, bien qu'elles constituent des outils majeurs préparés à l'intention des agronomes, peuvent être consultées par tous les interlocuteurs. Ces outils sont disponibles sur le site Internet de l'OAQ. Le premier devoir de l'OAQ est de s'assurer que les agronomes possèdent toute l'information afin d'intervenir adéquatement auprès des productrices et producteurs agricoles.

##### ➤ *Formation sur les PAEF et le phosphore :*

À la suite de la première activité de formation dispensée en 2002, l'OAQ a préparé une seconde phase de formation sur des études de cas en fertilisation. Puisque le PAEF doit permettre des gains environnementaux, l'OAQ met l'emphase sur la réalisation d'un diagnostic d'entreprise ainsi que sur l'établissement, avec les gestionnaires, d'une

démarche agroenvironnementale ciblant des actions à court, moyen et long termes. L'étude de cas permet de faciliter l'identification des situations les plus problématiques et les solutions les plus appropriées dans de tels cas. Cette formation de 2 jours sera dispensée à compter de l'automne 2004.

##### ➤ *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du Plan agroenvironnemental de fertilisation :*

Cette grille est régulièrement revue par le Comité d'inspection professionnel (CIP), en collaboration avec un comité d'experts en fertilisation, dans le but de tenir compte de l'évolution de l'agroenvironnement et d'éléments constatés lors de l'inspection professionnelle.

##### ➤ *Grille de suivi du PAEF :*

Puisque le suivi aux recommandations énoncées dans le PAEF fait partie intégrante du REA et qu'il repose sur des registres d'épandage bien tenus et à jour, les agronomes disposeront dès septembre 2004 d'une ligne directrice à cet effet. Ils seront ainsi en mesure de bien informer les productrices et producteurs des obligations qu'ils partagent en regard des registres et des informations qui y sont colligées.

##### ➤ *Mise à jour des lignes directrices de l'OAQ :*

Ces lignes directrices doivent intégrer les données les plus récentes issues de la recherche. Elles sont en conséquence révisées sur une base régulière et publiées dès leur révision complétée.

#### Perspectives :

La sensibilisation des agriculteurs demeure pertinente en tout temps puisqu'elle se situe au cœur de l'intervention des agronomes. Ceux-ci ont le devoir de communiquer et de vulgariser auprès de leur clientèle les lois et les réglementations qui les touchent et les diverses façons de s'y conformer.

L'OAQ a pour sa part le devoir de tenir ses membres constamment informés de leurs devoirs et obligations et de leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils soient les plus performants possible dans leurs interventions.

Le travail était donc réalisé avant la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. Il s'est intensifié en regard des actions ciblées et des objectifs fixés, et il sera poursuivi dans les prochaines années.

**ACTION 13 : Offrir le soutien technique et financier à la construction d'ouvrages d'entreposage (incluant les méthodes alternatives)**

En 2003-2004, 400 projets d'ouvrage de stockage des fumiers ont été réalisés. Ces nouvelles structures permettent l'entreposage de fumier d'environ 42 000 unités animales (u.a.) supplémentaires, ce qui porte le total entreposé selon la réglementation à 1 591 000 u.a. estimées, soit 90 % du cheptel québécois.

Cette action est prioritaire compte tenu qu'elle est en relation avec une exigence réglementaire du MENV quant au stockage des fumiers.

Perspectives :

Le nouveau programme Prime-Vert, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004, permettra encore en 2004-2005 de subventionner les ouvrages de stockage des fumiers, ainsi que les aménagements alternatifs. La subvention versée à la productrice ou au producteur sera dorénavant de 90 % pour les premiers 800 mètres cubes de fumiers à gérer ou pour les 90 premières unités animales que l'entreprise admissible désire rendre conformes.

En 2004-2005, les aménagements alternatifs font l'objet d'une section spécifique du programme.

**ACTION 14 : Mettre en place les éléments facilitant la délivrance des certifications d'autorisation**

**« Action complétée »**

En adoptant le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) le 15 juin 2002, le gouvernement changeait radicalement l'approche préconisée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. Ainsi, les contrôles a priori ont été allégés. Une approche ferme par ferme plutôt qu'une approche par municipalité est maintenant préconisée, et on responsabilise davantage les professionnels du secteur agricole de l'environnement. Dorénavant, pour les projets ayant

une production annuelle de phosphore se situant entre 1 600 et 3 200 kg, des avis de projets devront être transmis au MENV en remplacement des certificats d'autorisation. Les certificats d'autorisation sont maintenant délivrés uniquement lorsque le lieu a une production annuelle de phosphore supérieure à 3 200 kg.

Perspectives :

On peut considérer que les éléments facilitant la délivrance des certifications d'autorisation ont été mis en place. Plus de 85 % des demandes de certificat d'autorisation sont traitées en moins de 90 jours. Par ailleurs, du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, l'ensemble des directions régionales ont délivré en moyenne 27 certificats d'autorisation et ont reçu environ 56 avis de projets par mois. On peut s'attendre à maintenir cette moyenne pour le restant de l'année.

Enfin, pour l'année 2004-2005, les actions suivantes seront poursuivies :

- continuer la formation du personnel;
- poursuivre les procédures administratives préconisées par le REA;
- continuer à fournir de l'accompagnement aux productrices et producteurs et aux autres intervenants du milieu agricole.

**ACTION 15 : Mettre en place les mécanismes de coordination régionale MENV-MAPAQ**

**« Action complétée »**

**ACTION 16 : Sensibiliser les clientèles aux modes et moments d'épandage reconnus efficaces et respectueux du voisinage et aux exigences réglementaires dans le domaine**

Voir action 12.

**ACTION 17 : Soutenir l'achat de rampes d'épandage**

Pour l'année 2003-2004, 185 rampes d'épandage ont été acquises par les productrices et producteurs agricoles pour un investissement du MAPAQ de près de 920 000 \$. Ces équipements permettent d'optimiser la gestion des éléments fertilisants ainsi que de minimiser les odeurs. Au total, c'est plus de 800 500 m<sup>3</sup> de lisier supplémentaire qui seront épandus par rampe. Le volume de fumier liquide épandu à forfait n'est pas inclus dans cette augmentation alors que cette pratique est de plus en plus courante au Québec.

Le nombre de rampes subventionnées en 2003-2004 a plus que doublé par rapport à 2002-2003 où il atteignait 70 rampes pour un volume de lisier épandu de 323 000 m<sup>3</sup>.

#### Perspectives :

Le nombre de rampes d'épandage ainsi que le volume de déjections épandues de cette façon devraient être en hausse pour l'année à venir, compte tenu que le Règlement sur les exploitations agricoles mentionne à l'article 32 que « Les déjections animales avec gestion sur fumier liquide doivent être épandues avec un équipement à rampe basse » à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005 pour les lisiers de porcs et à partir du 1<sup>er</sup> avril 2007 pour les autres lisiers. L'action devrait donc être poursuivie et même renforcée, en ce qui concerne le nombre de rampes subventionnées.

#### **ACTION 18 : Promouvoir des méthodes de gestion des fumiers alternatives à l'épandage (traitement)**

Quatre (4) projets de traitement des fumiers à la ferme ont bénéficié d'une aide financière du programme Prime-Vert. L'usine Compospro (Charlevoix) poursuit ses activités de traitement de fumiers pour les retirer des terres agricoles. Les fumiers (principalement de volaille) de 12 exploitations agricoles actionnaires ont été traités.

Par contre, l'usine Agrior inc. n'a pas repris ses activités. Un nouveau système a été installé dans la région de Lanaudière. Il vise le traitement de lisier à la ferme pour éventuellement séparer, sécher et granuler les bio-solides issus du traitement. Dans le secteur de la volaille (œuf de consommation), un séchoir pour le fumier a été mis au point. Le fumier séché est par la suite granulé et mis en marché comme engrais organo-minéral (centre de jardin, horticulture, etc.).

#### Perspectives :

La meilleure façon (et la plus économique) d'utiliser les engrais de ferme consiste à fertiliser les cultures directement par les fumiers en conformité avec un plan de fertilisation. Toutefois, certaines régions de productions animales ont des surplus de fumier par rapport aux besoins des cultures. Dans plusieurs cas, la valorisation des engrais de ferme passe par un traitement des fumiers à la ferme et un traitement supplémentaire dans une usine régionale pour faciliter leur disposition et leur donner une valeur ajoutée. Le MAPAQ compte poursuivre ses actions favorisant le développement (recherche : IRDA, Conseil des recherches en pêche et agroalimentaire du Québec (CORPAQ)) et l'adoption par la clientèle (soutien financier Prime-Vert) de technologies de traitement des fumiers permettant de solutionner les problématiques des surplus de matières fertilisantes provenant des fumiers.

#### **ACTION 19 : Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement de pratiques liées aux axes de travail du plan d'action**

Les travaux de R&D de l'IRDA se sont poursuivis autour des cinq axes du programme :

1. réduction des rejets à la source;
2. infrastructures agroenvironnementales d'élevage;
3. gestion sanitaire / traitement des fumiers;
4. impacts des productions animales sur les émissions de gaz à effet de serre;
5. qualité de l'air dans les bâtiments d'élevage.

#### Travaux réalisés et résultats

L'IRDA a obtenu des subventions en provenance :

- de la Fondation canadienne de l'innovation en vue de mettre en place une infrastructure de recherche sur les interactions animaux-environnement;
- du Fonds québécois de recherche sur la nature et la technologie (FQRNT) pour étudier les effets des bioaérosols sur la santé des travailleurs et la qualité de l'air dans et en périphérie des bâtiments.

Les travaux de caractérisation des déjections et de séparation solide-liquide amorcés dans le cadre du projet ORVERMC ont démontré l'importance de bien connaître la composition des déjections et aussi de bien maîtriser le procédé de séparation en prévision de la gestion du phosphore et du traitement ultérieur des engrais.

Le colloque en agroenvironnement, tenu à l'automne 2003, a attiré plus de 600 participants.

Perspectives :

Les travaux en cours se poursuivront. D'autres projets sur le traitement des effluents d'élevage, sur la problématique des odeurs et des gaz à effet de serre dans/en périphérie des bâtiments, en collaboration avec plusieurs partenaires, sont ou seront soumis à des organismes subventionnaires (MENV, Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, MAPAQ, etc.). Ces projets viendront appuyer les projets subventionnés récemment par le CORPAQ et qui portent entre autres sur la séparation de phase solide-liquide des lisiers (par voie mécanique ou sous les planchers lattés) et sur le traitement-conditionnement de la fraction solide.

Plusieurs travaux en vue d'évaluer les risques de dissémination dans l'environnement de micro-organismes potentiellement pathogènes, en provenance des productions animales, devraient être amorcés. Les projets portent sur l'étude de la prévalence de ces micro-organismes dans les déjections animales, leur mobilité environnementale et les moyens de prévenir les contaminations.

**CIBLE B : Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

Résultat visé  
Gestion des fertilisants : d'ici 2003, réalisation d'un PAEF (Plan agroenvironnemental de fertilisation) par les entreprises visées par le règlement et selon le calendrier prévu

**ACTION 20 : Sensibiliser à l'importance du PAEF et du registre d'épandage comme outils de gestion et aux exigences de la réglementation dans ce domaine**

Voir action 12.

**ACTION 21 : Faciliter la réalisation de PAEF et, au besoin, ajuster la réglementation**

*« Action complétée »*

Plusieurs gestes ont été posés dans la dernière année pour faciliter la réalisation des PAEF. Tout d'abord, l'OAQ et le MENV ont offert de nouveau le cours PAEF et phosphore à deux occasions pendant l'automne 2003, soit à Québec et Saint-Hyacinthe, avec une participation d'environ 50 agronomes.

Également, deux présentations portant sur la réalisation des PAEF et la réglementation du MENV ont été données pendant l'hiver 2004, soit à une centaine d'étudiants de 4<sup>e</sup> année en agronomie à l'Université Laval et à une vingtaine d'immigrants agronomes à Carrefour Blé de Montréal.

Deux rencontres ont eu lieu en décembre 2004 entre les analystes des PAEF du MENV et les représentants de l'OAQ. Les rencontres portaient sur le contenu professionnel du PAEF requis par l'OAQ. Plus de 60 fonctionnaires du MENV y ont participé.

Des rencontres ont également eu lieu à l'hiver 2004 entre des représentants du milieu financier, de l'OAQ et du MENV portant sur la standardisation du PAEF afin d'en faciliter la réalisation et la consultation.

Finalement, l'OAQ a mis sur pied deux comités à l'automne 2004. Le premier comité a débuté la préparation du cours *Études de cas* traitant de la réalisation de PAEF plus complexes et qui sera offert aux agronomes qui réalisent déjà des PAEF. Le deuxième comité a travaillé à la mise au point du contenu du suivi du PAEF.

Perspectives :

La problématique identifiée ici est réglée. Certains gestes peuvent encore être posés pour bonifier la situation et faciliter davantage la réalisation des PAEF. En ce sens, pour l'année 2004-2005, la standardisation du contenu du PAEF sera finalisée, et le cours *Étude de cas* sera offert aux agronomes qui réalisent des PAEF.

**ACTION 22 : Offrir le soutien technique et financier à la réalisation de PAEF**

**a) par l'adhésion aux clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ)**

Le nombre de membres des clubs-conseils en agroenvironnement a connu une croissance de l'ordre de 18 % cette année pour se chiffrer à 6 978 membres répartis dans 82 clubs.

**b) par la formation des exploitants et exploitantes agricoles**

Le Centre collégial de formation à distance offre deux cours permettant aux productrices et producteurs agricoles de produire le PAEF de leur exploitation. Pour leur part, des CEGEP et des ITA dispensent de tels cours à la même clientèle. Ces cours s'adressent à des personnes hors programme d'études. De plus, le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, administré par les CEGEP et les ITA, permet à ses finissants de préparer le PAEF de leur future exploitation agricole selon les exigences réglementaires.

Le nombre de personnes inscrites hors programme au cours PAEF 1 est passé de 336 en 2000-2001, à 176 en 2001-2002 et à 65 en 2002-2003. En ce qui concerne le cours PAEF 2 pour les mêmes périodes, les inscriptions ont été de 227, 127 et 158 personnes respectivement.

On observe une réduction dans le temps du nombre d'inscriptions. Cette situation s'explique probablement par le fait que la disponibilité des services professionnels est plus importante que jamais auparavant, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Perspectives :

Une faible proportion de producteurs et de productrices agricoles se sont prévalus de ces formations à ce jour, et une faible part d'entre eux élaborent eux-mêmes des PAEF pour leur entreprise en vertu des exigences prévues au REA. Toutefois, il y a intérêt à poursuivre des efforts en vue d'améliorer les compétences et l'autonomie des producteurs et des productrices en matière de fertilisation.

**c) par diverses formules de services-conseils**

- Formation continue aux 40 conseillers en agroenvironnement de la coopérative;
- Plusieurs cours :
  - analyses de sols;
  - fertilisation;
  - logiciel de fertilisation et de réalisation de PAEF;
  - enjeux environnementaux;
  - réglementation;
  - calibration d'épandage;
  - traitement des fumiers;
  - pratiques de conservation des sols;
- Bulletins environnementaux sur la mise à jour réglementaire et concernant les pratiques de conservation.

Perspectives :

Il est pertinent de poursuivre cette action. La Coop fédérée maintiendra son soutien technique aux experts-conseils du réseau coopératif qui sont l'intermédiaire vers la productrice et le producteur agricole.

**ACTION 23 : Mettre en place un programme de surveillance professionnelle assurant la qualité des services-conseils**

**« Action complétée »**

- *Programme de surveillance professionnelle des agronomes :*

Le programme d'inspection professionnelle, basé sur l'inspection d'environ 400 membres par année, continue de rejoindre de façon particulière les agronomes réalisant des PAEF et ceux qui conseillent les clients des distributeurs d'intrants en fertilisation et en alimentation. Les inspections sont, depuis quelques années, centrées sur le champ d'expertise de l'agronome, ce qui renforce la nature proactive de l'intervention de l'OAQ. Des inspecteurs agissent donc spécifiquement en sol, environnement et régie de la fertilisation, et ils sont aidés de spécialistes retenus pour la vérification des PAEF. Une soixantaine d'agronomes ont

soumis leur PAEF pour vérification. De plus, le comité d'inspection professionnelle a réalisé 2 auditions et assuré un suivi particulier de 20 dossiers en lien avec la fertilisation, afin de vérifier la compétence des agronomes. Le comité d'inspection professionnelle a également effectué un nombre accru d'enquêtes particulières auprès d'agronomes réalisant des PAEF. (réf. : rapport annuel OAQ).

➤ *Formation sur le code de déontologie :*

Après la publication du Code de déontologie des agronomes révisé, ceux-ci ont été invités à suivre la formation offerte. Ce point fait l'objet de vérifications particulières au moment de l'inspection professionnelle.

➤ *Formation continue :*

Les agronomes (400) soumis à l'inspection professionnelle ont déposé leur programme.

➤ *Politique générale de surveillance des actes agronomiques :*

Le travail concernant la politique de surveillance a été complété, et la politique a été adoptée par le Bureau de l'Ordre. Un document à l'intention des agronomes sera publié au cours de l'automne 2004.

Perspectives :

L'inspection professionnelle constitue l'une des interventions majeures de l'OAQ. En conséquence, nous entendons maintenir et même intensifier toutes les actions susceptibles de nous permettre de bien remplir notre rôle de protection du public par la surveillance adéquate de nos membres et l'appui que nous leur accordons dans le cadre de leur pratique.

**ACTION 24 : Promouvoir la valorisation des engrais de fermes**

**MAPAQ**

L'usine Compospro (Charlevoix) poursuit ses activités de traitement de fumiers. Les fumiers (principalement de volailles) de 12 exploitations agricoles actionnaires ont été traités. L'usine Agrior inc. n'a pas repris ses activités.

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mis en place, via le CORPAQ (Conseil des recherches en pêches et en agroalimentaire du Québec), un programme d'aide à la recherche et au développement économique. Cette aide devrait permettre entre autres de proposer des solutions à la valorisation des engrais organiques. Différents partenaires font partie du comité directeur chargé de déterminer les objectifs de la recherche et d'évaluer la pertinence des projets. Au 1<sup>er</sup> juin 2004, 11 projets ont été acceptés et sont en voie de réalisation.

Perspectives :

La meilleure façon (et la plus économique) d'utiliser les engrais de ferme consiste à fertiliser les cultures directement par les fumiers en conformité avec un plan de fertilisation. Par ailleurs, certaines régions de productions animales ont des surplus de fumiers par rapport aux besoins des cultures. Dans plusieurs cas, la valorisation des engrais de ferme passe par un traitement à la ferme et un traitement supplémentaire dans une usine régionale pour faciliter leur disposition et leur donner une valeur ajoutée. Le MAPAQ compte poursuivre ses actions permettant de valoriser adéquatement les engrais de ferme par la fertilisation adéquate des cultures, la mise en place de procédés de traitement à la ferme et les démarches pour doter les régions en surplus d'usine de valorisation des engrais organo-minéraux.

**AQINAC**

Quelques membres de l'AQINAC ont poursuivi leurs investissements dans la valorisation des engrais de ferme. Des membres de l'AQINAC se sont impliqués dans plusieurs projets de traitement partiel et complet. Essai agronomique d'engrais organo-minéral granulé.

**ACTION 25 : Offrir des solutions aux exploitants et exploitantes ayant une problématique de surplus de fumier à la ferme :**

- a) par l'utilisation de méthodes d'alimentation des animaux réduisant les rejets de N et P dans les déjections

### **LA COOP FÉDÉRÉE**

- Veille technologique des procédés de traitement des fumiers;
- Implication financière dans certains de ceux-ci;
- 90 % des moulées porcines et 40 % des moulées ponte et grill (volaille) produites par le réseau coopératif contiennent de la phytase ET moins de phosphore;
- 70 % des producteurs porcins COOP utilisent plus de 3 phases dans leur alimentation;
- 23 coopératives offrent à leurs producteurs porcins et avicoles des aliments contenant de la phytase.

#### Perspectives :

Il est pertinent de poursuivre cette action dans le contexte actuel. Il y a lieu de continuer la sensibilisation auprès des productrices et des producteurs et la recherche de nouvelles solutions.

### **AQINAC**

Globalement au Québec, l'utilisation de la phytase n'a pas augmenté au cours des 12 derniers mois :

Porc :	75 à 80 %
Pondeuse :	40 à 50 %
Poulet & dindon :	Un peu moins de 15 %

L'utilisation de programmes d'alimentation multiphasés s'accroît d'année en année. La recherche permet de mieux connaître la performance alimentaire du phosphore de divers aliments. L'industrie alimentaire québécoise intègre de plus en plus ces données dans les « formulateurs » permettant de baisser ainsi les rejets en phosphore (mémoire de Shur-Gain et de la Coop fédérée lors du BAPE).

- b) par l'utilisation d'équipement et de technologies visant la réduction des volumes de fumiers

Voir actions 18 et 24.

c) par le recours à un Organisme de gestion des surplus de fumiers (OGF)

Le nombre d'entreprises ayant eu recours aux services de l'un des trois organismes de gestion des fumiers (OGF), Fertior, Ageo, Cogenor, a connu une baisse de l'ordre de 12 % en 2003-2004. Cette diminution est principalement attribuable à l'incertitude qui entoure la révision du mandat des OGF. Toutefois, on note que le nombre de PAEF réalisés a connu de son côté une hausse de 31 % pour atteindre 932. Plus de 32 personnes-ressources travaillent au sein des OGF. Leur mission consiste à offrir aux entreprises agricoles, dans les régions à forte concentration d'élevage, des services permettant de favoriser la valorisation agronomique, économique et environnementale des fumiers, et ce, à l'intérieur de trois bassins versants prioritaires : Yamaska, Chaudière et L'Assomption.

En 2003-2004, les revenus privés et publics des OGF se sont élevés, encore cette année, à environ 1,8 million de dollars. Selon les données de la fiche d'enregistrement, les 982 clients des OGF représentaient environ 3,1 % des entreprises de production. Ces dernières complètent environ 10 % des unités animales et produisent près de 8,5 % des volumes de fumier.

L'indicateur concernant le nombre d'ententes d'épandage a été abandonné cette année puisque les productrices et producteurs ne sont plus tenus d'effectuer un suivi de leurs ententes d'épandage avec les OGF en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

Note : à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, les OGF seront appelés « regroupements ».

#### Perspectives :

Il est pertinent de poursuivre cette action. Cependant, selon le nouveau mandat qui vient d'être confié aux trois OGF en vertu d'une nouvelle convention établie pour une durée de 4 ans, la reddition de comptes a été revue. Ainsi, la nouvelle convention permet aux trois regroupements d'offrir, notamment dans les bassins Yamaska, L'Assomption, Chaudière et Etchemin, des services

selon deux volets : le premier volet, intitulé « information et sensibilisation », vise à offrir aux exploitations agricoles et aux intervenants qui les accompagnent une information gratuite et impartiale sur les aspects technologiques et économiques du traitement des fumiers à la ferme.

Le second volet, intitulé « activités à portée collective » vise à offrir aux entreprises agricoles ayant un bilan de phosphore excédentaire des services professionnels afin qu'elles se conforment au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) concernant le surplus de phosphore.

Par conséquent, les éléments de suivis seront :

- Volet 1 : nombre d'activités réalisées et nombre de participants rejoins.
- Volet 2 : nombre de services rendus, nombre de productrices et de producteurs ayant bénéficié des services et quantité de phosphore réduit.

**ACTION 26 : Mettre à profit les technologies de l'agriculture de précision**

### **LA COOP FÉDÉRÉE**

- Mise en place d'un service de réalisation de plans de ferme géoréférencés;
- Poursuite, pour une deuxième année consécutive, d'un projet d'application de lisier à taux variable.

#### Perspectives :

Les activités se poursuivront en 2004-2005.

### **AQINAC**

Plusieurs techniques et projets sont proposés aux agriculteurs par l'industrie pour améliorer l'efficacité de l'azote minérale ou organique dans plusieurs cultures et ainsi en diminuer l'incidence environnementale (environ 75 entreprises). Promotion générale du fractionnement de l'azote en post émergence. Plusieurs de ces projets sont réalisés en collaboration avec les « clubs » et les instances gouvernementales.

**ACTION 27 : Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment le maintien des grilles de fertilisation à la fine pointe technologique**

Les activités de R&D de l'IRDA se sont poursuivies sous quatre thèmes principaux :

1. valeur fertilisante des engrais et amendements organiques selon régie et systèmes de production;
2. calibration des résultats d'analyses de sol / besoins en azote (N), phosphore (P) et potassium (K) des cultures;
3. influence des systèmes culturaux sur les besoins en engrais des cultures;
4. biodisponibilité et transfert des éléments traces.

Les travaux de chercheurs de l'IRDA contribuent à éclairer le débat sur la gestion de la teneur en P du sol en fournissant des données sur les impacts de diverses stratégies de fertilisation en relation avec l'enrichissement des sols en cet élément tel qu'établi à partir de l'indice de risque du P.

L'évaluation de la valeur fertilisante de diverses matières résiduelles fertilisantes (engrais de ferme, composts, boues de papeteries, etc.) s'est poursuivie afin de mieux préciser les paramètres d'utilisation de ces produits.

L'étude initiée conjointement avec l'École polytechnique de l'Université de Montréal et le Centre d'expertise en analyses environnementales du MENV, afin de développer des outils permettant de mieux évaluer la biodisponibilité et la mobilité environnementale des éléments traces métalliques (ETM) contenus dans des matières résiduelles fertilisantes (MRF), s'est poursuivie et a fait l'objet d'une mission en France dans divers centres de recherche. Les résultats des travaux permettront notamment de calibrer diverses méthodes de mesure de ces éléments.

#### Perspectives :

Un nouveau projet portant sur l'évaluation de méthodes d'analyse rapide à la ferme des effluents, en collaboration avec les partenaires du milieu (MAPAQ, clubs-conseils en agroenvironnement, FERTIOR), sera soumis au MENV pour demande de financement.

Un symposium se tiendra au printemps 2005 en France, afin de faire le point sur les travaux menés sur les éléments traces métalliques, disponibilité et transfert, par les divers intervenants associés au projet de coopération franco-québécoise 2003-2004 (l'IRDA y participera). La poursuite des travaux avec les partenaires québécois sur les éléments traces est souhaitée, mais la participation à une nouvelle entente France-Québec 2005-2006 sur la même thématique est en évaluation.

**CIBLE B : Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

Résultat visé
<p>Conservation des sols et protection des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'ici 2003, utilisation du travail réduit* du sol sur plus de 25 % des superficies en cultures annuelles.</li> </ul> <p>* travail laissant plus de 30 % de résidus de culture après semis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'ici 2005, protection des bandes riveraines* et contrôle de l'accès des animaux aux cours d'eau pour 100 % des entreprises agricoles.</li> </ul> <p>* tel que défini par les normes et politiques en vigueur</p>

**ACTION 28 : Mettre en place un comité technique visant à mieux circonscrire les pratiques de conservation des sols et à développer un programme de vulgarisation accordant la priorité à certains territoires et cultures plus à risques**

- Mise en œuvre du volet « Réduction de la pollution diffuse » de Prime-Vert. En 2003-2004, réalisation de travaux sur plus de 850 fermes, subventions accordées totalisant près de 3 millions de dollars;
- Mise sur pied du comité interne au MAPAQ – volet Réduction de la pollution diffuse – visant à définir des stratégies d'intervention et des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs visés;
- Mise en œuvre de mesures du programme Prime-Vert cofinancées avec le gouvernement fédéral via le Cadre stratégique agricole, et conformes au Programme national de gestion agroenvironnementale – Pratiques de gestion bénéfiques (PNGA-PGB);
- Mise en place d'un comité MAPAQ-MENV-Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et amorce d'activités pour la réalisation de fiches techniques intégrant des mesures environnementales et fauniques aux interventions agricoles;

- Réunion semestrielle du Comité des répondants en conservation des ressources pour permettre la communication entre les régions et poursuivre les actions définies au plan de travail.

Perspectives :

Il est important de poursuivre cette action, mais il s'agit désormais d'un suivi permanent intégré au processus administratif du programme Prime-Vert. En ce sens, les indicateurs élaborés ne permettent pas de faire un suivi approprié et devront être redéfinis.

Actions pour 2004-2005 :

- élaborer un plan d'action pour mieux circonscrire les pratiques de conservation des ressources en intégrant les mesures environnementales et fauniques aux interventions agricoles;
- formuler de nouveaux indicateurs adaptés au plan d'action;
- accentuer nos efforts auprès des exploitants agricoles en matière de formation, de sensibilisation et de promotion pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles;
- continuer la réflexion de développement de stratégies de vulgarisation ciblées dans ces domaines.

**ACTION 29 : Promouvoir le Guide des bonnes pratiques en conservation des sols**

*« Action complétée »*

**ACTION 30 : Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine**

Les activités de R&D de l'IRDA se sont poursuivies sous trois thèmes principaux :

1. prospection pédologique et numérisation des données;
2. pratiques culturales permettant d'accroître la productivité des sols et leur capacité filtrante en agissant sur les facteurs édaphiques favorables à l'activité racinaire;
3. impacts des pratiques réduites de travail du sol sur la chimie et la biologie du sol et leur potentiel à réduire les pertes de polluants.

Les travaux en vue de produire une étude pédologique pour la Gaspésie à l'échelle 1 : 20 000 se sont poursuivis en 2003. Plus de la moitié des 23 000 hectares à potentiel agricole, incluant la section sud de la Gaspésie, ont été prospectés par une équipe de l'IRDA.

La numérisation de cartes pédologiques s'est poursuivie en 2003, permettant l'acquisition en format numérique des études pédologiques déjà publiées en format papier tant par le MAPAQ que par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Les travaux de numérisation relatifs aux cartes créées dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) se sont poursuivis, et l'objectif est de finaliser et de fournir à GIRMA et à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la balance des cartes de potentiel agricole à l'échelle du 1 : 20 000.

Des études mises en place à la station de Saint-Lambert-de-Lauzon, conjointement avec Les composts du Québec, ont démontré le potentiel des boues de papetières mixtes appliquées fraîches ou compostées à améliorer les rendements en maïs. Ce potentiel résulterait davantage de l'amélioration des propriétés du sol par le biais de matières organiques apportées que de l'apport d'azote (et de sa disponibilité) qui varie d'ailleurs selon l'état (frais ou composté) des boues.

#### Perspectives :

L'année 2004-2005 devrait correspondre à la fin de l'étude pédologique amorcée en 2002 en Gaspésie. Au cours de cette période, le personnel de l'IRDA procédera à la production des cartes et à la rédaction du rapport lorsque les analyses de laboratoire auront été complétées. Il en sera de même au niveau du projet de numérisation de cartes pédologiques créées dans le cadre de l'ARDA, selon la disponibilité de personnel. Certains projets portant sur la valorisation et les impacts d'apports de biomasses seront complétés d'ici la fin de 2004. À moins de nouveaux développements et compte tenu que beaucoup de renseignements ont été cumulés au fil des ans, il appert que plusieurs des projets réalisés prendront fin.

#### **ACTION 31 : Promouvoir les guides de bonnes pratiques de conservation des cours d'eau**

- *Documents de sensibilisation :*
  - Publication de 2 dépliants (50 000 copies chacun et intégration aux sites Intranet et Internet du MENV) :
    - « Votre cours d'eau, une valeur à préserver en milieu agricole »;
    - « Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver ».
- *Programme de sensibilisation des inspecteurs municipaux :*
  - Trousse de sensibilisation des municipalités à l'habitat du poisson, la rive, et les milieux humides :
    - Participation à l'élaboration de la trousse de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ);
    - Collaboration des directions régionales MENV avec la FAPAQ (DAF et DPF) à des rencontres de sensibilisation auprès des représentants municipaux dans toutes les régions du Québec;
  - Formation (Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables) destinée aux inspecteurs municipaux (en élaboration);
  - Participation aux colloques de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).

#### ➤ *Fiches techniques :*

Participation à l'élaboration de fiches de renseignements du MAPAQ (ponceaux, bandes de protection riveraines, sites d'abreuvement du bétail en retrait des cours d'eau, stabilisation des rives).

#### Perspectives :

Il est pertinent de poursuivre cette action. D'ailleurs, des actions sont prévues au cours de la prochaine année :

- dépliant de sensibilisation destiné aux entrepreneurs;

- proposition de modification de la fiche technique 19 du Guide des critères d'analyse en milieu hydrique (fiche portant sur l'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole);
- modification des autres fiches techniques contenues au Guide des critères d'analyse en milieu hydrique;
- Mise au point d'une formation destinée aux directions régionales pour un programme de formation continu auprès des inspecteurs municipaux;
- participation à l'élaboration de 2 trousseaux de sensibilisation de la FAPAQ (milieux agricole et forestier incluant les milieux agro-forestiers).

**ACTION 32 : Favoriser la mise en place de plans d'action spécifiques dans les zones à risque de dégradation les plus élevées**

Dans son rapport rendu public le 30 octobre 2003, la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec précise que les pressions sur l'utilisation du territoire risquent de devenir très grandes en raison de l'obligation d'atteindre, en 2010, l'équilibre en phosphore. Des priorités devront être établies pour permettre un développement harmonieux des différents secteurs dans un milieu aux ressources limitées. Les usages devront être ajustés à la capacité de support du milieu. La gestion par bassin versant est essentielle pour respecter la capacité de support du milieu, établir des priorités dans les usages, atteindre les objectifs de qualité de l'eau et gérer adéquatement les problèmes de surplus de matières fertilisantes.

En novembre 2003, le gouvernement a créé un comité interministériel afin de préparer un plan d'action qui donnera suite au rapport de la Commission du BAPE. Afin de se donner le temps de préparer et de mettre en place les éléments de ce plan d'action, le gouvernement a prolongé, jusqu'au 15 décembre 2004, les contraintes prévues au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) concernant la production porcine.

Perspectives :

Il y aura des suites à donner au rapport de la Commission du BAPE. Celles-ci devraient être rendues publiques au printemps 2004. De plus, la

levée des contraintes du REA en décembre 2004 et l'obligation faite au ministre de l'Environnement de faire rapport de la mise en œuvre du REA au plus tard en juin 2005 entraîneront une révision du REA. Les limitations du développement de l'agriculture en fonction de la dégradation de la qualité des eaux des bassins versants, notamment par la présence du phosphore, auront une place importante dans cette révision. Ces limitations prendraient la relève des contraintes actuelles prévues dans les zones d'activités limitées. Le projet de règlement modifiant le REA devrait faire l'objet d'une prépublication et d'une consultation publique à l'automne 2004, préalablement à son adoption au printemps 2005.

**ACTION 33 : Étudier la mise en place de mesures d'aide visant à compenser les coûts liés à l'instauration de pratiques de protection des cours d'eau**

L'objectif de cette action est d'évaluer les différentes modalités d'aide ou d'incitation pour restaurer, instaurer et entretenir des corridors boisés et des bandes riveraines en milieu agricole. Pour cette fin, trois organismes ont été retenus pour réaliser des projets-pilotes (CAPSA, MRC Nicolet-Yamaska et Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu [COVABAR]) et sont soutenus par le MENV à la hauteur de 15 000 \$ chacun. Ces organismes ont présenté, en mars 2004, un projet détaillé sur les plans technique, méthodologique, financier et « partenarial » afin d'évaluer la mise en place d'incitatifs économiques.

Perspectives :

Il est pertinent de poursuivre cette action. Une subvention de 30 000 \$ a été allouée à la CAPSA par le MENV afin de lui permettre de mettre en œuvre la phase II de son projet, c'est-à-dire la mise en place concrète d'incitatifs auprès de productrices et producteurs oeuvrant dans deux sous-bassins versants de la rivière Sainte-Anne. Les propositions de la MRC Nicolet-Yamaska et du COVABAR seront étudiées.

Par ailleurs, le MENV examinera divers scénarios d'incitatifs à l'implantation de bandes riveraines en milieu agricole et travaillera sur la définition du seuil de référence, seuil au-delà duquel la mise en œuvre d'un programme incitatif pourrait être considérée.

**ACTION 34 : Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine**

Les activités de R&D de l'IRDA se sont poursuivies sous deux thèmes principaux :

1. connaissance de l'état de la ressource hydrique et fluctuations spatio-temporelles en milieu agricole;
2. évaluation de l'efficacité agroenvironnementale d'interventions pour conservation des sols et eaux.

L'IRDA a contribué activement aux études réalisées dans trois paires de bassins versants et supportées par le Fonds d'action québécois du développement durable (FAQDD), en partenariat avec les clubs-conseils, le MAPAQ et le Centre d'expertises hydriques. La phase d'intervention a débuté en 2003.

Un nouveau projet dans lequel l'IRDA est un partenaire important a été obtenu par l'Université McGill et financé par le Fonds québécois pour la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT). Ce projet vise à développer un système d'aide à la décision pour la réduction de la pollution de l'eau par des sources agricoles diffuses et devrait permettre d'appuyer les services-conseils dans la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire du bassin de la baie Missisquoi.

Des chercheurs de l'IRDA sont également impliqués dans 2 autres projets financés par le FQRNT et étudient la dynamique de certains micro-organismes en bassins versants agricoles en fonction des pratiques utilisées. Un autre projet vise à améliorer un système de modélisation intégrée et son protocole d'application en prévision de l'analyse de scénarios d'assainissement agricole.

Deux nouveaux sites expérimentaux faisant intervenir l'utilisation de bandes enherbées présentant des caractéristiques différentes ont été implantés ou sont en voie de l'être.

Perspectives :

Les travaux dans le bassin de la baie Missisquoi se poursuivront ainsi que dans les autres projets amorcés dans le cadre de la gestion par bassin versant. Poursuite des travaux dans les parcelles faisant intervenir bandes enherbées et modes de travail de sol. Comparaison au niveau de l'impact découlant de l'implantation de bandes enherbées, de bandes enherbées et arborées sur les quantités et la qualité de l'eau en fonction de la fertilisation. Des suivis microbiologiques seront effectués.

**CIBLE B : Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

Résultat visé

Pesticides : objectifs Stratégie phytosanitaire – en 2003, avoir réduit de 50 % l'utilisation des pesticides par rapport à 1992 et avoir, d'ici 2003, 70 % des superficies en céréales, maïs, soya, pommes et pommes de terre en lutte intégrée

**ACTION 35 : Accentuer les efforts de la Stratégie phytosanitaire et en évaluer les perspectives au-delà de l'an 2000**

Malgré l'absence d'un programme de soutien à la Stratégie phytosanitaire en 2003, les efforts déployés ont tout de même permis la continuité des activités de transfert technologique visant la réduction de 50 % des quantités de pesticides et l'augmentation des superficies en lutte intégrée.

La mise à jour des données relatives aux indicateurs pour le suivi des pesticides permet d'apprécier l'impact de nos actions :

- > L'indice de pression des herbicides pour les cultures ciblées (céréales, maïs, soya, pomme et pomme de terre) a diminué selon l'année 1997 (2,11 kg i.a/ha) pour atteindre au cours de l'année 2000 1,57 kg i.a./ha (une réduction de 25,6 %).
- > L'indice de pression des pesticides a diminué selon l'année 1992 (3,65 kg i.a/ha) pour atteindre en 2000 2,70 kg i.a/ha, soit une réduction de 26 %.

Aussi, avec l'implication soutenue des clubs-conseils en agroenvironnement à propos du maintien des efforts en lutte intégrée chez les entreprises-membres, la proportion des superficies sur lesquelles est utilisée la lutte intégrée est comparable à celle atteinte en 2002-2003, soit 42 % (voir tableau pour l'action 36, page 11).

### Perspectives

Il est pertinent de poursuivre cette action pour répondre aux exigences du Code de gestion des pesticides et de la Politique nationale de l'eau. À cet effet, nous assurerons la relance de la Stratégie phytosanitaire par la mise en place d'un nouveau programme de financement intégré à Prime-Vert (volet 11- Appui à la Stratégie phytosanitaire). Les interventions seront établies en ordre de priorité et ciblées en réponse à des « situations phytosanitaires préjudiciables » identifiées par le milieu afin de *Rationaliser, Réduire et Remplacer* l'emploi des pesticides. La promotion de la lutte intégrée sera maintenue ainsi que le développement d'un modèle d'évaluation des risques des pesticides utilisés en agriculture pour mieux évaluer l'impact de nos actions. Des efforts seront aussi déployés pour promouvoir des moyens non chimiques de lutte et publiciser davantage nos réalisations et l'impact de nos actions.

**ACTION 36 : Mettre en œuvre le Programme agro-environnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire défini dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent – Phase 3**

### *« Action complétée »*

**ACTION 37 : Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine**

Les activités de R&D de l'IRDA se sont poursuivies sous quatre thèmes principaux :

1. sélection variétale et amélioration des végétaux;
2. diagnostic, dépistage et identification de végétaux nuisibles, des insectes et des micro-organismes nuisibles ou bénéfiques aux cultures;
3. lutte intégrée aux ennemis des cultures visant la réduction de l'application de pesticides;
4. valorisation de la diversité biologique.

Des travaux sont effectués en vue d'utiliser les insectes pollinisateurs comme transporteurs de fongicides pour lutter contre la moisissure grise chez la fraise et la framboise et réduire les doses de fongicides utilisées pour contrer cette maladie.

Les études faisant intervenir l'utilisation du désherbage mécanique dans le maïs et le soya ainsi que les rotations dans la culture de pommes de terre montrent de multiples effets bénéfiques, et des chercheurs de l'IRDA poursuivent des activités dans ces secteurs.

L'IRDA dispose maintenant d'un verger et ses chercheurs sont à revoir la régie des arbres tout en poursuivant leurs nombreux travaux de recherche. La disponibilité de ce site expérimental s'est traduite par l'obtention d'une subvention importante du FQRNT par une équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), à laquelle les chercheurs de l'IRDA sont associés, en vue de favoriser la lutte intégrée dans ce secteur. Les chercheurs de l'IRDA travaillent à l'amélioration de la régie et à la sélection de nouvelles variétés de végétaux, tel l'argousier, afin de réduire les apports et le lessivage en intrants chimiques.

### Perspectives :

Plusieurs travaux au niveau de la régie du verger seront à effectuer pour accroître la productivité et surtout adapter la régie aux besoins de recherche en vue de rencontrer les besoins des intervenants du milieu.

Poursuite et possiblement conclusion de certains volets de travaux amorcés depuis plusieurs années.

**CIBLE C : Valorisation et certification environnementales**

#### Résultat visé

D'ici 2001, élaboration et proposition d'un concept de valorisation des exploitants et exploitantes qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement, ainsi qu'examen de scénarios de mise en place

**ACTION 38 : Finaliser le concept, procéder au choix des pratiques et identifier les modes de reconnaissance**

### *« Action complétée »*

**CIBLE C : Valorisation et certification environnementales**

Résultat visé

D'ici 2005, mise en place d'un système d'accréditation environnementale crédible et accessible à l'ensemble des fermes (procédures et critères du système élaborés d'ici 2003)

**ACTION 39 : Développer et mettre en place un mode de certification**

L'année 2003-2004 aura été la deuxième année de mise en œuvre de l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole. Cette entente et le projet AGRISO qu'elle supporte permettront, d'ici le 31 mars 2005, de développer et d'implanter dans 76 fermes un concept de certification crédible qui sera accessible à toutes les entreprises agricoles.

L'année 2003-2004 a permis de terminer, comme prévu, la phase 1 du projet AGRISO avec la certification ISO 14001 de 8 entreprises agricoles participantes. La deuxième phase du projet a été initiée avec la sélection de 18 autres participants parmi la centaine de fermes recrutées. L'implantation des systèmes de gestion environnementale dans ces 18 entreprises a permis de valider la norme AGRISO NIVEAU 1 et d'obtenir l'approbation du Bureau de normalisation du Québec.

Perspectives :

Il est pertinent de poursuivre cette action. Le développement d'un système de certification environnementale se poursuivra en 2004-2005 avec la conclusion de la phase 2 du projet et la certification des 18 fermes d'ici l'automne 2004. De plus, la phase 3 du projet AGRISO sera initiée à l'automne 2004. Cette phase prévoit la formation de 25 conseillers en gestion environnementale et la certification de 50 fermes supplémentaires d'ici le 31 mars 2005.

**CIBLE D : Implantation d'instruments économiques**

Résultat visé

Avant 2005, implantation de l'écoconditionnalité comme condition d'accès à l'aide offerte par La Financière agricole du Québec

**ACTION 40 : Définir le concept québécois de l'écoconditionnalité et proposer des modalités pour l'introduire dans les programmes de soutien financier destinés aux producteurs et aux productrices agricoles**

**« Action complétée »**

Entre le 9 avril 2003 et le 22 janvier 2004, les membres du sous-groupe de travail se sont réunis à six reprises pour poursuivre les discussions visant à établir des principes d'application de l'écoconditionnalité et des conditions d'introduction de ce concept dans les programmes de soutien financier. Le 25 novembre 2003, un rapport était présenté aux membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser ». Ce document représente le résultat d'une recherche de consensus sur la définition et les principes d'application de l'écoconditionnalité. Bien que le rapport ne soit pas consensuel sur les modalités précises d'application, les participants se sont entendus sur plusieurs principes tels que la nécessité de recourir à une approche progressive et à des mesures d'accompagnement. Les membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » ont eu l'opportunité d'émettre leurs commentaires sur le rapport.

Dans le cadre des travaux relatifs aux orientations gouvernementales sur le développement durable de la production porcine, le gouvernement du Québec s'est inspiré des résultats de ce rapport et a formulé dans son mémoire des principes fondamentaux de gestion des fonds publics et de mise en œuvre progressive de l'écoconditionnalité de telle sorte que seules les entreprises agricoles conformes à des dispositions de la législation environnementale reçoivent les aides publiques. Ces principes devront être appliqués par le MAPAQ et la FADQ avec la collaboration du MENV et leurs partenaires concernés.

Le rapport du groupe de travail sera acheminé par le président du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » à la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi qu'au ministre de l'Environnement.

Perspectives :

Il n'est pas prévu de poursuivre cette action dans le cadre du plan d'action « Un environnement à valoriser ».

